



**DIRECTION DES FINANCES
ET DES AFFAIRES JURIDIQUES**
SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES
ET DES ASSEMBLÉES

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CHER
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
DU 3 AVRIL 2023**

**SOMMAIRE
DES RAPPORTS PRÉSENTÉS**

pages

| | |
|---|----|
| APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE DU 6 FEVRIER 2023 | 9 |
| 1 - ACTUALISATION DU REGLEMENT RELATIF A LA POLITIQUE D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE 2022-2026 | 20 |
| 2 - APPROBATION DE L'AVENANT N°2 0 LA CONVENTION 2021-2023 AVEC LE CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DU CHER (CAUE) ET ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION..... | 20 |

SÉANCE DU 3 AVRIL 2023

| | |
|---|-----|
| 3 - APPROBATION DU RAPPORT D'EXECUTION 2022 DU CONTRAT DEPARTEMENTAL DE PREVENTION ET DE PROTECTION DE L'ENFANCE (CDPPE) ET DE L'AVENANT N°1 | 21 |
| 4 - APPROBATION DE LA CONVENTION DE TRANSFERT DE LA CONVENTION TRIPARTITE VERS L'ASSOCIATION BGE BERRY TOURAIN VISANT AU DEPLOIEMENT D'UN POSTE DE CHARGE DE MISSION ATTRACTIVITE MEDICALE ET DE L'AVENANT N°1 ET ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION, S'Y AFFERENT | 25 |
| 5 - ABROGATION ET APPROBATION DU REGLEMENT DE MISE A DISPOSITION DE LOGEMENTS EN FAVEUR D'ETUDIANTS STAGIAIRES EN SANTE - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES (CDC) LE DUNOIS POUR LA LOCATION D'UNE BORNE DE TELEMEDECINE ET APPROBATION DE LA CONVENTION Y AFFERENT | 26 |
| 6 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE A L'OFFRE AVANCEE DE CONSEILS ET CONSULTATIONS EN MATIERE DE VIE AFFECTIVE ET SEXUELLE AVEC LE CENTRE HOSPITALIER JACQUES CŒUR DE BOURGES | 27 |
| 7 - APPROBATION DE LA CONVENTION PARTENARIALE ENTRE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU CHER (CAF), LA MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE BEAUCE CŒUR DE LOIRE (MSA BCL), LA DIRECTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE (DSDEN) ET L'ASSOCIATION POUR L'ECOUTE ET L'ACCUEIL EN ADDICTOLOGIE ET TOXICOMANIE - ASSOCIATION DES CLUBS ET EQUIPES DE PREVENTIONS (APLEAT-ACEP) RELATIVE AUX PROMENEURS DU NET (PDN) | 28 |
| 8 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A DIFFERENTS ORGANISMES DANS LE CADRE DE LA CONFERENCE DES FINANCEURS DE LA PREVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE (CFPPA) ET APPROBATION DE CONVENTIONS ET D'AVENANTS Y AFFERENTS | 288 |
| 9 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS INDIVIDUELLES DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'INTERET GENERAL MAINTIEN A DOMICILE DES PERSONNES AGEES ET/OU HANDICAPEES (PIG MAD PAPH) - APPROBATION DES AVENANTS 2023 A LA CONVENTION DE MANDATEMENT AINSI QU'A LA CONVENTION GENERALE 2021-2023 - APPROBATION A LA CONVENTION FINANCIERE AVEC AG2R..... | 29 |

SÉANCE DU 3 AVRIL 2023

| | |
|---|-----|
| 10 - ATTRIBUTION DE COMPENSATIONS DE SERVICE PUBLIC AUX STRUCTURES CONDUISANT DES ACTIONS DANS LE CADRE DU PROGRAMME DEPARTEMENTAL D'INSERTION (PDI) 2023 ET APPROBATION DES CONVENTIONS DE MANDATEMENT DE SERVICE D'INTERET ECONOMIQUE GENERAL (SIEG) AVEC CES STRUCTURES | 30 |
| 11 - APPROBATION DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2023-2025 RELATIVE A L'ACCES A LA QUALIFICATION ET L'EMPLOI DES PERSONNES EN INSERTION DONT LES PERSONNES ALLOCATAIRES DU RSA VIA LES DISPOSITIFS DE FORMATION PROFESSIONNELLE FINANCES PAR LA REGION CENTRE-VAL DE LOIRE | 300 |
| 12 - ABROGATION D'UNE SUBVENTION ATTRIBUEE DANS LE CADRE DE LA CHARTE DE L'HABITAT SOCIAL ET APPROBATION DU FINANCEMENT DU FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT (FSL) PAR ENGIE - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A SOLIHA POUR LA REALISATION D'ETUDES CONCERNANT LA CREATION ET LA RENOVATION DE LOGEMENT SOCIAUX..... | 31 |
| 13 - ATTRIBUTION DE CONTRIBUTIONS AU TITRE DU FONDS LOCAL D'AIDE AUX JEUNES (FAJ) | 311 |
| 14 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS ET APPROBATION DES CONVENTIONS PARTENARIALES AVEC LES ASSOCIATIONS IMANIS, L'ENTRAIDE BERRUYERE ET LE RELAIS | 32 |
| 15 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE MANDATEMENT AVEC LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) DE VIERZON POUR LA MISE EN ŒUVRE DU SERVICE D'INTERET ECONOMIQUE GENERAL (SIEG) ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DES BENEFICIAIRES DU REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE (RSA) | 322 |
| 16 - APPROBATION D'UNE CONVENTION PARTENARIALE AVEC L'ETAT RELATIVE A LA MISE EN ŒUVRE D'UN RESEAU DE PREMIER ACCUEIL SOCIAL INCONDITIONNEL DE PROXIMITE DANS LE CHER SUR LA PERIODE 2023-2027..... | 33 |
| 17 - ABROGATION ET APPROBATION DE LA LISTE DES COMMUNES ET DES PARTENAIRES AVEC LESQUELS LE DEPARTEMENT PEUT CONCLURE DES CONVENTIONS D'OCCUPATION TEMPORAIRE DE LOCAUX POUR SES PROFESSIONNELS | 37 |

SÉANCE DU 3 AVRIL 2023

| | |
|---|-----|
| 18 - APPROBATION DES CAPACITES D'ACCUEIL DU CENTRE DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE (CDEF)..... | 377 |
| 19 - APPROBATION D'UNE CONVENTION D'HABILITATION DE DEUX PLACES D'HEBERGEMENT A LA RESIDENCE BEVILL'AGE A BELLEVILLE-SUR-LOIRE. | 39 |
| 20 - APPROBATION DE LA MODIFICATION DE LA PARTICIPATION FINANCIERE DU DEPARTEMENT POUR LA REALISATION DES RESIDENCES DOMOTISEES ET APPROBATION DE LA CONVENTION D'AIDE A L'INVESTISSEMENT AVEC L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT (OPH) VAL DE BERRY..... | 39 |
| 21 - APPROBATION DU CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS (CPOM) DE L'ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES PUPILLES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC DU CHER (ADPEP DU CHER) AVEC L'AGENCE REGIONALE DE SANTE CENTRE-VAL DE LOIRE (ARS)..... | 40 |
| 22 - APPROBATION DU NOUVEAU REGLEMENT DE L'APPEL A PROJETS INNOVATION APPLIQUEE AUX ESPACES SCOLAIRES..... | 42 |
| 23 - AUTORISATION A SIGNER LES MARCHES POUR LE REMPLACEMENT D'EQUIPEMENTS DE CUISINE DANS QUATRE COLLEGES DU CHER (ROGER MARTIN DU GARD A SANCERGUES, ALBERT CAMUS A VIERZON, PHILIBERT LAUTISSIER A LIGNIERES ET AXEL KHAN A CHATEAUMEILLANT)..... | 42 |
| 24 - APPROBATION DU PROGRAMME DE TRAVAUX AU COLLEGE ALBERT CAMUS DE VIERZON | 422 |
| 25 - ATTRIBUTION D'UNE AIDE A LA MOBILITE POUR LES ELEVES DES COLLEGES PUBLICS DU CHER | 43 |
| 26 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU DISPOSITIF D'AIDE AUX CLUBS EVOLUANT EN CHAMPIONNAT NATIONAL ET APPROBATION DES CONVENTIONS Y AFFERENTES | 43 |
| 27 - APPROBATION DU CADRE REGLEMENTAIRE POUR L'APPEL A PROJET DEPARTEMENTAL TERRE DE JEUX 2024 | 44 |
| 28 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX STRUCTURES PORTANT DES ACTIONS EN FAVEUR DU PUBLIC JEUNE | 44 |
| 29 - APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'ORGANISATION DE L'EXPOSITION « DES BULLES DANS LE MAQUIS : BANDE DESSINEE ET RESISTANCE »..... | 45 |

SÉANCE DU 3 AVRIL 2023

| | |
|---|-----|
| 30 - APPROBATION DE LA CONVENTION DE SOUTIEN AUX AUTEURS ASSOCIES EN REGION CENTRE-VAL DE LOIRE..... | 45 |
| 31 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AU TITRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR..... | 45 |
| 32 - APPROBATION DE CONVENTIONS POUR LA GESTION DE LA SALLE D'ARMES | 46 |
| 33 - APPROBATION D'UN AVENANT N°1 A LA CONVENTION PORTANT SUR LE FINANCEMENT RELATIF A LA CONSTRUCTION D'UN EQUIPEMENT SPORTIF DE L'INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUEES CENTRE-VAL DE LOIRE (INSA-CVL) | 47 |
| 34 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE D'UN SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS AGRICOLES ET AUX ACTEURS DE LA VIE AGRICOLE DEPARTEMENTALE | 48 |
| 35 - APPROBATION DE L'AVENANT N°2 AU CONTRAT TERRITORIAL DE GESTION QUANTITATIVE ET QUALITATIVE (CTG2Q) DE LA RESSOURCE EN EAU DU CHER (CONCERT'EAU 2021-2023) ET ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A L'ETABLISSEMENT PUBLIC LOIRE (EP LOIRE) ET A LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DU CHER AU TITRE DE L'ANNEE 2023 | 49 |
| 36 - APPROBATION DU CONTRAT TERRITORIAL DES BASSINS VERSANTS AURON, AIRAIN ET AFFLUENTS (2023-2025)..... | 55 |
| 37 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AU TITRE DE LA POLITIQUE DE L'ENVIRONNEMENT | 566 |
| 38 - APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT 2023 AVEC LE DEPARTEMENT DE L'ALLIER PORTANT SUR LES ACTIONS ENVIRONNEMENTALES DE L'ESPACE NATUREL SENSIBLE (ENS) DE GOULE577 | |
| 39 - APPROBATION DU DEPOT DE LA MARQUE « ESCAPADES NATURE » A L'INSTITUT NATIONAL DE LA PROPRIETE INDUSTRIELLE (INPI) DANS LE CADRE DES ESPACES NATURELS SENSIBLES (ENS) | 58 |
| 40 - ATTRIBUTION DE SUBVENTION ET APPROBATION DE LA CONVENTION A LA CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT DU CHER AU TITRE DU DEVELOPPEMENT ET DE LA PROMOTION TOURISTIQUE DU CHER..... | 59 |
| 41 - MODIFICATION DU CONTRAT DU DELEGATION ET ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE LES MILLE LIEUX DU BERRY (SPL) | 60 |

SÉANCE DU 3 AVRIL 2023

| | |
|--|-----|
| 42 – APPROBATION DE LA LOCATION-GERANCE DU POLE RESTAURATION ET HEBERGEMENTS AUTOUR DE L'ABBAYE DE NOIRLAC | 600 |
| 43 – APPROBATION DE L'AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE (SEM) TERRITOIRES DEVELOPPEMENT..... | 61 |
| 44 – APPROBATION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN CABINET MEDICAL ITINERANT APPARTENANT AU DOMAINE PRIVE DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU CHER (SDIS 18)..... | 62 |
| 45 – APPROBATION DE LA CESSION DES PARCELLES SECTIONS BL N°0033 ET BL N°0034 ET DE LA CONVENTION DE PASSAGE AVEC L'ETAT ET LA SOCIETE AUTOROUTES PARIS-RHIN-RHONES (APRR) SUR LA COMMUNE DE LEVET | 63 |
| 46 – APPROBATION DE DEUX PROMESSES D'ECHANGES PARCELLAIRES SUR LES COMMUNES DE VASSELAY ET DE FUSSY POUR LA ROCADE NORD-UEST DE BOURGES | 64 |
| 47 – ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS AU TITRE DES MANIFESTATIONS D'INTERET DEPARTEMENTAL | 65 |
| 48 – APPROBATION DES MODIFICATIONS CONCERNANT LE PERSONNEL DEPARTEMENTAL..... | 65 |
| 49 – APPROBATION DE L'AVENANT N°3 A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN DROIT IRREVOCABLE D'USAGE (IRU) EXCLUSIF DE FIBRES OPTIQUES | 655 |
| 50 – APPROBATION DE LA PROCEDURE DE RECUEIL ET DE TRAITEMENT DES SIGNALEMENTS OU ALERTES ETHIQUES AU SEIN DES SERVICES DU DEPARTEMENT DU CHER AU TITRE DE LA LOI DU 9 DECEMBRE 2016..... | 66 |
| 51 – DESIGNATION D'UN REFERENT DEONTOLOGIE POUR LES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX (EN COURS DE REDACTION) | 666 |
| 52 – DELEGATIONS D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL A SON PRESIDENT..... | 67 |
| 53 – INFORMATION RELATIVE AUX ACTES PRIS DANS LE CADRE DES DELEGATIONS DE 'LASSEMBLEE DEPARTEMENTALE AU PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL | 67 |
| VŒU – VŒU PRESENTE PAR LE GROUPE COMMUNISTE ECOLOGIQUE ET PARTENAIRE SUR LA REFORME DES RETRAITES..... | 68 |

SÉANCE DU 3 AVRIL 2023

VŒU - VŒU DE SOUTIEN DES MESURES VOLONTARISTES CONTRE LES
DESERTS MEDICAUX.....744



CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CHER

SÉANCE DU 3 AVRIL 2023

L'Assemblée départementale est ouverte le 3 avril 2023 à 9 heures sous la présidence de Monsieur Jacques FLEURY, président du Conseil départemental du Cher.

M. FLEURY, président – Mes chers collègues, je vais vous demander de prendre place pour que l'on puisse débiter notre séance. Bonjour à toutes et à tous. Bienvenue pour cette session du mois d'avril. Je vais donner la parole à Patrick pour procéder à l'appel.

(L'appel des conseillers départementaux est fait par M. Patrick BARNIER, 1^{ère} vice-président).

M. BARNIER – Bien, bonjour à tous.

M. Patrick BAGOT, *(présent)*,

M. Patrick BARNIER, *(présent)*,

Mme Marie-Christine BAUDOUIN, *(présente)*,

Mme Zéhira Ben AHMED, *(présente)*,

Mme Sophie BERTRAND, *(présente)*,

M. Richard BOUDET, *(absent, a donné pouvoir à Jacques FLEURY)*,

M. Jean-Luc BRAHITI *(présent)*,

M. Didier BRUGÈRE, *(présent)*,

Mme Anne CASSIER, *(absente, a donné pouvoir à Béatrice DAMADE)*,

M. Jean-Pierre CHARLES, *(présent)*,

M. Philippe CHARRETTE, *(présent)*,

Mme Mélanie CHAUVET, *(absente, a donné pouvoir à Franck MICHOUX)*,

Mme Sophie CHESTIER, *(présente)*

M. Fabrice CHOLLET, *(présent)*,

SÉANCE DU 3 AVRIL 2023

Mme Marie-Line CIRRE, *(présente)*,
M. Gérard CLAVIER, *(présent)*,
Mme Bernadette COURIVAUD, *(présente)*,
M. David DALLOIS, *(absent, a donné pouvoir à M. Pierre GROSJEAN)*,
Mme Béatrice DAMADE, *(présente)*,
Mme Bénédicte de CHOULOT, *(présente)*,
Mme Clarisse DULUC, *(présente)*,
Mme Irène FELIX, *(présente)*,
Mme Véronique FENOLL, *(présente)*,
M. Jacques FLEURY, *(présent)*,
M. Yann GALUT, *(présent)*,
M. Christian GATTEFIN, *(présent)*,
M. Pierre GROSJEAN, *(présent)*,
M. Hugo LEFELLE, *(présent)*,
M. Serge MECHIN *(présent)*,
M. Renaud METTRE, *(présent)*,
M. Franck MICHOUX, *(présent)*,
Mme Bernadette PERROT-DUBREUIL, *(présente)*,
Mme Florence PIERRE, *(présente)*,
Mme Delphine PIETU, *(présente)*,
Mme Catherine REBOTTARO, *(présente)*,
Mme Marie-Pierre RICHER, *(absente, a donné pouvoir à M. Didier BRUGÈRE)*,
M. Emmanuel RIOTTE, *(absent, a donné pouvoir à Mme Clarisse DULUC)*,
Mme Sakina ROBINSON, *(absente, a donné pouvoir à M. Hugo LEFELLE)*.

M. FLEURY, président – Merci Patrick.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE DU 6 FEVRIER 2023

Rapporteur : M. Jacques FLEURY

M. FLEURY, président – Nous commençons la séance, bien sûr, par approuver le procès-verbal de la séance du 6 février dernier. Est-ce que

SÉANCE DU 3 AVRIL 2023

vous avez des remarques ? Je n'en vois pas. Je mets au vote. Des voix contre ? Non. Des abstentions ? Non. Le PV est adopté.

Le PV est adopté à l'unanimité.

M. FLEURY, président – Mes chers collègues, cette session du mois d'avril nous rassemble dans un contexte très particulier. Notre pays traverse une situation chaotique, provoquant de grandes inquiétudes pour l'avenir.

Depuis plus d'un an, les mauvaises nouvelles se sont succédé. La guerre en Ukraine aux portes de l'Europe créant de nombreuses tensions. La hausse des coûts de l'énergie, des divers matériaux, et une inflation galopante qui atteint des sommets jamais atteints sur les produits alimentaires, entre 15 et 18 % sur une année.

Côté politique, les lois successives votées à coups de 49.3, privant les parlementaires de tout débat, ont provoqué insatisfaction, colère, des manifestations.

De nombreux observateurs pensent qu'il est grand temps de sortir de cette spirale qui détourne les Français des institutions, qui conduit à opposer le peuple aux élus, créant forcément des actes de violence.

Malgré ce contexte difficile, le Département, chef de file des solidarités, conformément à ses compétences premières, reste plus que jamais la valeur sûre d'une proximité pour ses habitants, du plus jeune au plus âgé.

Le manque de médecins est un sujet de préoccupation majeur. Au vu de l'urgence, même si la santé n'est pas de la compétence des départements, ils se doivent d'apporter des solutions. C'est pourquoi nous, Département du Cher, nous avons pris de nombreuses initiatives.

La création d'un poste de chargé de mission attractivité médicale. La proposition d'ouvrir à d'autres bénéficiaires le dispositif de mise à disposition de logements à coût modéré, réservé jusqu'alors aux étudiants de médecine générale. La poursuite des bourses accordées aux étudiants.

SÉANCE DU 3 AVRIL 2023

L'aide à l'installation de bornes de téléconsultation. Je vous rappelle que la première a été installée aux Aix-d'Angillon, suivie par la Communauté de Communes du Dunois. D'autres demandes nous arrivent.

La mise en place du cabinet médical itinérant. Aujourd'hui, on peut le dire, des contacts positifs sont noués avec des médecins. Au moment où l'on parle d'attractivité du territoire et des déserts médicaux, voilà bien, chers collègues, une initiative parmi les autres, qui pourra apporter une solution à celles et ceux qui n'ont plus de médecins sur leur territoire. Alors, nous pourrons tous être fiers un jour de cette belle initiative.

Autre dossier important, le Plan Eau, fortement attendu, et enfin annoncé par le Président de la République jeudi dernier à SAVINES-LE-LAC, qui affiche 53 mesures pour réduire de 10 % l'eau consommée en France d'ici 2030, et 180 millions d'euros sont fléchés pour résorber les fuites de l'eau potable.

Fait important, et l'association des départements de France (ADF) s'en réjouit. Les Départements pourront, comme ils le demandaient, exercer la maîtrise d'ouvrage déléguée des travaux nécessaires à la mise en œuvre d'un schéma départemental de l'eau dans les domaines de la production d'eau potable, de la création de l'aménagement des réserves d'eau, ou d'interconnexion de réseaux.

Le travail mené par nos services avec ceux de l'Etat et nos divers partenaires, comme l'Agence de l'eau, se poursuivra avec ces nouvelles directions.

Reste, comme d'habitude, la question des financements. Nous serons amenés, mes chers collègues, en débat tous ensemble avant l'été, à l'occasion d'une prochaine Commission générale de l'eau.

Mes chers collègues, nous savons toutes et tous que la période que nous vivons n'est pas simple, que le moral des Français est plutôt morose. Alors, nous, conseillers départementaux, nous devons faire face plus que jamais. Restons optimistes en renforçant nos actions de proximité afin d'apporter à tous écoute, secours et aide.

C'est pourquoi, au cours de cette session, de nombreuses subventions seront accordées aux associations sociales, culturelles, sportives, pour qu'elles puissent continuer leurs actions, voire les développer, pour

SÉANCE DU 3 AVRIL 2023

rassembler et créer du lien social, et conforter ainsi le dynamisme et l'attractivité de notre département, le Cher. Merci.

Je donne la parole à Delphine PIETU.

Mme PIETU – Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Président, chers collègues, la session d'aujourd'hui a lieu dans un contexte national inédit. Jacques, tu viens de nous le rappeler.

Depuis un peu plus d'une semaine, le débat public se concentre sur les violences dans les manifestations contre la réforme des retraites ou ailleurs. Ces violences, d'où qu'elles viennent, doivent être condamnées sans ambiguïté, mais elles ne peuvent pas détourner l'attention des vraies questions, car la vraie question, c'est qu'après trois mois de mobilisation, les Français refusent toujours de travailler plus longtemps. C'est une question de fond dans notre rapport au travail et à la vie en général.

Cette réforme est profondément injuste sur le plan social, car elle pèsera surtout sur les Français qui ont commencé à travailler tôt et qui souvent ont des revenus modestes.

La vraie question, c'est que nous sommes dans une crise bien plus grande que celle des retraites. Il y a dans ce pays qui manifeste, qui souffre, un mal qui le ronge : l'injustice. L'injustice pour les familles, lors du passage à la caisse du supermarché avec un chariot peu rempli et un ticket de caisse de plus en plus élevé.

L'injustice lors de la recherche d'un médecin avec un hôpital en miettes et du personnel éreinté. L'injustice devant les factures d'énergie qui ont explosé, sans bien en comprendre la raison, si ce n'est que ceux qui la fournissent sont de plus en plus riches.

L'injustice devant les services publics mis à mal depuis plusieurs années, que nous tentons ici, au Conseil départemental ou dans les diverses assemblées où nous sommes élus, de sauvegarder.

C'est systématiquement à nous, élus locaux, que revient le rôle ou la tâche d'éteindre le feu, ici, dans les territoires, de retisser du lien avec les aspirations de nos administrés.

SÉANCE DU 3 AVRIL 2023

Plusieurs millions de Français subissent aujourd'hui un recul social ressenti et bien réel, et sont abandonnés et méprisés par le gouvernement. Ce sentiment est alimenté par la logique de l'actuelle réforme des retraites et insuffle un nouvel élan à l'extrême droite.

Au-delà de la question des retraites et du net recul social, la vraie question aujourd'hui est également celle de la légitimité démocratique du gouvernement, profondément affaiblie depuis le passage en France de la réforme des retraites au Parlement grâce au 49.3.

Le gouvernement, de manière très méprisante à l'égard de la représentation nationale et non de son peuple, a pris le risque de fragiliser notre démocratie, en privant l'Assemblée nationale d'un vote sur un projet de loi important pour l'avenir de notre société.

La brutalité sur le fond de la réforme correspond à la brutalité sur la forme dans le débat. Ces procédures relèvent presque de la démocratie expéditive.

La vraie question, c'est que le peuple qui défile aujourd'hui – droit, digne, fier, calme – avec un mouvement social uni et rassemblé, peut être respecté et entendu.

Avoir des convictions politiques, c'est les affirmer, et les défendre parfois contre vents et marées. Mais lorsque la démocratie sociale est piétinée, le Parlement humilié, le choix de l'autoritarisme adopté, il faut savoir renoncer. C'est une des raisons pour lesquelles nous vous proposerons un vœu en fin de session sur cette réforme des retraites.

C'est malheureusement dans ce contexte agité et dégradé, mes chers collègues, que nous abordons cette session du Conseil départemental. Un contexte particulièrement difficile et incertain.

Les effets de la crise sanitaire, de la crise économique, sociale et maintenant démocratique, conjugués à ceux d'une guerre en Ukraine qui n'en finit pas et dont nous déplorons l'actuelle escalade, engendrent de lourdes conséquences pour les populations.

Il n'y a qu'un mot à opposer à ces politiques libérales désastreuses : la solidarité, nos solidarités, de tous les instants. Je vous remercie.

M. FLEURY, président – Merci. Hugo ?

SÉANCE DU 3 AVRIL 2023

M. LEFELLE – Monsieur le Président, chers collègues, j'aurais voulu qu'on se remémore, qu'on replonge il y a trois ans. On était début avril 2020, et on apprenait à vivre dans un mode de confinement avec un virus dont on ne savait pas grand-chose. Les Français et nous-mêmes, comme les autres, scrutons au regard des réseaux sociaux ou de la télévision, pour essayer de comprendre ce qui se passait.

Pourtant, pendant que la plupart des Français – la quasi-totalité – étaient priés de rester chez eux pour se protéger et donc protéger les autres, des métiers, des professions, eux, n'ont jamais cessé d'exercer leurs missions, parce qu'elles étaient jugées indispensables au pays.

Faute d'informations scientifiques suffisantes, ces professions, elles ont agi sans protection. Elles ont agi de manière parfois désordonnée, retrouvant une organisation qui était complètement abandonnée. C'est une gestion de crise sanitaire comme le pays n'avait pas connu depuis des dizaines d'années.

A la fin de cette période, même si le virus était toujours présent, le pays s'est remis à fonctionner, et s'il y est parvenu, c'est parce que pendant cette période-là, des hommes et des femmes ont risqué leur vie, ont donné de leur temps, n'ont pas compté les risques qu'ils ont pris pour garantir l'approvisionnement des supermarchés, pour assurer la sécurité des biens et des personnes, pour assurer au travers de visioconférences l'éducation des enfants.

Nous nous réunissions le soir aux fenêtres en applaudissant, pour saluer le personnel soignant qui n'a pas compté son temps, qui a pris là encore tous les risques pour assurer un minimum de continuité dans les hôpitaux.

Bref, on louait alors ceux qu'on jugeait comme indispensables, qui, dans leur fonction, de leur métier, étaient parfois masqués, mal rémunérés et dont les missions étaient peu valorisées jusqu'alors dans le débat public. Essentiels au pays, chacun leur rendait hommage, et les gouvernements, main sur le cœur, disaient : « Vous allez voir, ça va changer, ces métiers-là, on va les valoriser, on va en parler, et on n'oubliera pas les sacrifices qui ont été faits. »

SÉANCE DU 3 AVRIL 2023

On est maintenant en avril 2023. Et objectivement, le miracle s'est largement dissipé. Et finalement, la dernière brise qui a chassé cette illusion, c'est celle de la réforme des retraites.

Parce que de quoi parle-t-on, au final ? On peut avoir un débat presque théorique sur l'équilibre ou pas à rechercher sur la caisse de retraite, sur un âge légal ou pas.

Mais, quand on regarde de manière très simple et très factuelle finalement la situation, l'hôpital public est toujours en situation de crise, avec dans les semaines et les mois qui viennent, à nouveau, à Bourges comme ailleurs, des situations de fermetures de services faute de médecins et de personnels en nombre suffisant.

L'inflation a plongé dans la précarité un nombre inédit de familles, y compris avec deux salaires à la maison, faute d'avoir trouvé les leviers pour protéger les plus faibles face à une situation globale mondiale hors de contrôle.

Le nombre de personnes en situation de pauvreté n'a jamais semblé aussi élevé. C'est l'alerte que lancent toutes les associations qui s'occupent des plus fragiles d'entre nous.

En résumé, la situation, on pourrait l'allonger sans cesse, elle souffre d'une comparaison évidente avec les profits indécents réalisés par quelques grandes entreprises, et par les bénéfices qu'ont enregistrés depuis trois ans les très grandes fortunes de ce pays.

Et la réponse qu'on fait, c'est que finalement, l'effort pour les retraites, c'est les gens qui ont travaillé pendant le Covid qui vont en payer le plus le prix. C'est les professions dont le métier est le plus difficile, le plus pénible, qui doivent travailler le plus tôt.

Les routiers, les éboueurs, les policiers, les pompiers, tous ces gens qui finalement ont maintenu le pays debout, à qui on a tous rendu hommage, sont ceux qui aujourd'hui sont les grands sacrifiés de la réforme des retraites.

Quoi qu'on en pense, sur le fond, le constat, c'est que trois ans après, aucune leçon n'a été tirée. Aucune modification idéologique n'a été apportée aux essentiels qui dirigent ce pays.

SÉANCE DU 3 AVRIL 2023

On est toujours sur une logique très verticale, et qui ne prend pas en compte la réalité que connaissent les plus fragiles d'entre nous, et qui vont travailler deux ans de plus dans des conditions physiques, mentales de plus en plus difficiles.

La situation est donc explosive. On le voit au niveau social, mais les répercussions politiques sont là également. Et notre Département, si dans les délibérations qu'il prend, il ne va pas décider de l'avenir de la réforme des retraites, heureusement d'ailleurs peut-être, ce n'est pas sûr qu'on aurait eu un vote beaucoup plus favorable qu'à l'assemblée.

Il y a malgré tout des répercussions pour nous, parce que – et vous l'avez dit, Président – notre mission première, c'est celle de prendre soin des habitants, de leur plus jeune âge jusqu'à la fin de vie. On voit bien qu'aujourd'hui, tous les modèles arrivent, semblent arriver en fin de course.

Le manque de médecins touche les habitants et touche les enfants les plus jeunes, dès la naissance, sur leur suivi, et la question des EHPAD, de leur financement, avec un nombre de personnes âgées qui veulent rentrer dans ces établissements qui diminue. Une attractivité qui baisse et du coup, des économies qui sont incertaines.

Et puis, vous avez évoqué la question environnementale, mais avant d'y venir, juste dire que la question du lien avec les citoyens aujourd'hui est extrêmement dégradée, mais elle l'était déjà avant. J'ai déjà eu l'occasion de le dire, l'éloignement croissant qui existe entre la prise de décision politique et le ressenti des habitants n'a de cesse de grandir.

Il n'y a pas de recette miracle, je ne fais pas ici un reproche à notre assemblée, mais force est de constater que le ressenti des habitants aujourd'hui, des citoyens et des Français, face à un Parlement qui n'est plus capable de jouer son rôle pour de multiples raisons, mais qui finit au final par ne pas voter sur une réforme aussi centrale et aussi contestée que celle des retraites, ça met un point supplémentaire dans le lien qui devrait exister, civique, qui devrait exister entre élus et population.

Si on n'y prend pas garde, et nous, élus locaux, on n'y échappera pas, même si on a toujours l'impression qu'on est plus utiles, qu'on est plus appréciés, qu'on est plus tout, au final, les élus – parce qu'on est

SÉANCE DU 3 AVRIL 2023

désignés comme ça – apparaissent de plus en plus déconnectés, de moins en moins capables de répondre aux défis que rencontrent les habitants, au bénéfice, dans le meilleur des cas, d'acteurs civiques, d'associations de solidarité et malheureusement, dans le pire des cas, auprès de règles plus communautaires, et on vient créer d'autres modèles de solidarité que ceux proposés par le pays. C'est une vraie source d'inquiétude.

Notre Département doit pouvoir répondre. Pour cela, il faut que nos politiques départementales progressent en matière d'inclusion, en matière de démarche vers les habitants, et pas seulement d'attente au guichet, mais d'aller chercher les gens.

On parlera tout à l'heure de la manière d'inconditionnalité, mais finalement de ne pas attendre que les gens demandent l'allocation pour la leur attribuer, d'être sur une démarche de changer le paradigme pour montrer que finalement, quelle que soit sa situation, un habitant du département peut bénéficier de politiques publiques, même s'il n'en a pas connaissance.

C'est souvent l'un des drames que l'on constate face à des situations. Les gens ne savent pas ce à quoi ils ont droit. Là, il y a un vrai travail à faire pour accompagner les gens, sans attendre qu'ils prennent conscience que : « Oui, dans cette situation, je pourrais aller voir quelqu'un qui m'autoriserait telle aide. » D'aller plus chercher les gens pour que notre démarche soit plus proactive.

Il y a une réflexion nationale à avoir sur cette question-là. Elle n'est pas seulement dans le département, mais il y a des démarches qu'on pourrait entreprendre.

Et puis, juste pour finir sur la question de l'eau, parce que là aussi, en termes de tension, on a vu le week-end dernier des images assez stupéfiantes autour de cette question-là. Je prends note que l'on aura une commission générale sur le sujet. Vous savez que nous, on l'appelle de nos vœux.

Je pense simplement que face à la question qui est presque l'enjeu du siècle – la question de l'eau – quand on voit la vitesse à laquelle ça se dégrade en termes d'approvisionnement en eau potable, ici comme

SÉANCE DU 3 AVRIL 2023

ailleurs, mesure d'urgence, mais la ressource, et quelle qualité d'eau potable on garantit aux habitants, quel partage on propose, quelle gouvernance face à des syndicats morcelés, on voit bien qu'il y a aussi, nous aussi, des sujets de tension potentielle.

Si on veut – nous et le Département, le Conseil départemental – peser dans ce débat, on ne peut pas chercher à éclipser ces questions-là, parce qu'il faut aussi qu'on accepte qu'il y aura des désaccords entre nous, et aussi avec la somme des acteurs déjà installée, parce que les intérêts divergent profondément, et que notre rôle sera aussi de chercher à tisser, créer l'intérêt général au mieux de tous ces intérêts contradictoires.

Il faudra que nous soyons – de mon point de vue – courageux sur les mesures que l'on va proposer. Nous disposons, au travers des leviers de financement potentiel, d'une capacité à influencer sur le cours des choses.

Cela peut paraître un peu cynique de le dire ainsi, mais aujourd'hui, nous n'avons pas la compétence réglementaire, donc on est obligés d'agir sur les leviers dont nous disposons et celui du financement en est un.

Il faut qu'on trouve une doctrine qui nous permette d'avoir un objectif, une eau de qualité pour toutes et tous, des réseaux interconnectés avec un coût maîtrisé. Voilà des lignes directrices de gestion. Et puis après, on travaillera à la question du partage, du stockage qu'on ne pourra pas éviter, et que nous, on ne souhaitera pas éviter.

Voilà ce que je voulais dire en ouverture, en précisant que l'ensemble de nos débats aujourd'hui ne sont pas scrutés par les habitants, contrairement peut-être à l'assemblée, et que si c'est pas ici que ça se joue, il faut qu'on soit aussi nous-mêmes conscients que le lien qui se distend, nous aussi, on devra trouver dans nos politiques une autre manière de le faire, de les présenter et de les amener aux habitants, faute de quoi on sera jugés inutiles par les habitants.

A chaque élection, on constate un taux d'abstention qui augmente, et on n'aura pas réussi, nous tous seuls, à inverser la tendance. Mais il faut que l'on rende notre action plus visible, plus lisible. Pour cela, il n'y a que l'action sociale, les solidarités, qui nous donneront ce lien nouveau avec ceux qui en ont le plus besoin. Merci.

M. FLEURY, président – Merci Hugo. En l'absence de Richard BOUDET, je vais demander à Philippe CHARRETTE de lire le texte qu'a préparé Richard au nom du groupe Avenir pour le Cher.

M. CHARRETTE – Monsieur le Président, chers collègues. Depuis plusieurs semaines, une polarisation de la société s'insinue dans le quotidien des Français. Elle commence à fragiliser notre démocratie, et cela m'attriste profondément.

Le débat d'idées inhérents à notre démocratie cède la place peu à peu à une colère, voire à une rage d'une extrême violence sur l'ensemble des sujets sociétaux contemporains : le pouvoir d'achat, l'inflation, la réforme des retraites, les bassines.

Cette colère grandit également au sein de nos institutions locales. Les élus doivent faire face à la flambée des coûts des matières premières qui freine ou entrave la réalisation de certains projets.

Les élus doivent également faire face à l'enchevêtrement des normes qui asphyxie les collectivités. Les élus doivent enfin pallier aux manquements de l'Etat dans ses compétences régaliennes. Je pense notamment à la santé.

Pour compléter le tableau, les élus se font agresser tant verbalement ou physiquement, pour un simple document ou une action anonyme. Tout devient plus compliqué, tout devient plus cher, tout devient plus violent.

Nous sommes des élus, certes, mais nous sommes d'abord des citoyens parmi d'autres. Nous entendons les souffrances et nous les comprenons, mais ne cédon pas à la violence. En tant qu'élus, nous nous devons d'être les remparts.

Des individus cherchent à détourner les principes fondamentaux de la démocratie. Certains souhaitent même la fin de notre Cinquième République. Nous devons tous être vigilants pour protéger le système démocratique et préserver les valeurs qui en sont à la base, des valeurs telles que la tolérance et le respect mutuel.

Rappelons-nous, la démocratie est le respect de l'équilibre et la séparation des pouvoirs entre l'exécutif, le législatif et le judiciaire. C'est le respect des institutions et des idées divergentes. C'est le respect des

SÉANCE DU 3 AVRIL 2023

opinions des autres. La démocratie, c'est le débat et la volonté de convaincre librement afin de bâtir un projet constructif.

Chacun a sa part de responsabilité à chaque niveau politique. La sauvegarde de nos démocraties est une responsabilité collective de chaque citoyen. Merci à toutes et à tous.

1 – ACTUALISATION DU REGLEMENT RELATIF A LA POLITIQUE D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE 2022-2026

Rapporteur : M. Patrick BARNIER

M. FLEURY, président – Merci, Philippe. Simplement, une remarque plutôt d'ordre général, c'est qu'en écoutant tous nos propos qui convergent parfois, on fait vraiment les mêmes constats que notre pays va mal.

Et qu'avoir dit ça, c'est vrai qu'il y a trois ans et Hugo l'a rappelé, on était dans une situation difficile, puisqu'on n'était même pas là, on était plus en visioconférence à l'époque pour traiter les dossiers.

La question qu'on peut se poser, c'est aujourd'hui, que reste-t-il de l'esprit de solidarité qui avait été manifesté d'une façon forte ? Que reste-t-il de cet esprit qui avait soufflé sur notre pays ? Il ne reste pas grand-chose, je pense.

C'est pour ça que ça nous amène, comme je le disais en préambule, à redoubler de vigilance, et entre nous que ce grand respect qui vous anime perdure pour le bien-être de nos concitoyens sur ce département.

Simplement vous dire en préambule aussi, que les dossiers 1 et 11 ont été retirés et reportés à une prochaine AD.

Le dossier a été reporté.

2 – APPROBATION DE L'AVENANT N°2 À LA CONVENTION 2021-2023 AVEC LE CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DU CHER (CAUE) ET ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION

Rapporteur : M. Patrick BARNIER

M. FLEURY, président – On va commencer par l'aménagement du territoire, Patrick, avec le dossier numéro 2.

SÉANCE DU 3 AVRIL 2023

M. BARNIER – Donc un dossier qui concerne le CAUE. On a un budget qui est à 400 000 euros, qui provient pour l'essentiel de la taxe d'aménagement. Toutefois, si cette taxe ne suffit pas au prorata de ces 400 000 euros, on détermine donc une subvention à verser pour atteindre ce montant.

Il nous est donc proposé justement une subvention de 13 887 euros au CAUE pour compléter au produit de la taxe départementale, et également d'approuver la modification à l'amendement numéro 2, à avoir les objectifs et moyens, 2021-2023, entre le Conseil départemental et le CAUE.

M. FLEURY, président – Merci Patrick, pour cette subvention complémentaire. Pas de voix contre ? Pas d'abstention ? Dossier adopté.

Le dossier est adopté à l'unanimité.

3 – APPROBATION DU RAPPORT D'EXECUTION 2022 DU CONTRAT DEPARTEMENTAL DE PREVENTION ET DE PROTECTION DE L'ENFANCE (CDPPE) ET DE L'AVENANT N° 1

Rapporteur : Mme Sophie BERTRAND

M. FLEURY, président – On va aborder le chapitre solidarité et cohésion sociale avec le dossier 3. Sophie ?

Mme BERTRAND – Ce rapport traite comme chaque année, puisque nous devons le présenter chaque année... C'est un rapport d'exécution concernant l'année 2022 cette fois, du contrat départemental de prévention et de protection de l'enfance, et d'un avenant 1 que l'on avait pu voter l'an passé.

Dans ce rapport, vous pouvez trouver tout ce qui a pu être mis en place en 2022 en lien avec le contrat départemental de protection de l'enfance. Ils rappellent action par action tous les engagements et tout le cadre financier, et l'exécution des différentes fiches actions dans tout ce qui est mis en place au sein du département, dans le cadre de cette protection de l'enfance.

SÉANCE DU 3 AVRIL 2023

Globalement et financièrement, en 2022, sur les 3 224 100 euros de dépenses qui étaient prévues et inscrites dans ce contrat, qui avait été signé je le rappelle le 12 octobre 2020, ont été réalisées 3 045 591,33 euros de dépenses, soit un taux de réalisation de 94,46 %. Voilà, je pense que cet excellent taux de réalisation permet de mettre au grand jour toutes les actions qui sont faites, au sein du département du Cher dans le cadre de la protection de l'enfance.

Il est à noter que ces dépenses ont quand même permis l'encaissement de 778 479 euros de recettes versées par l'Etat, dont 362 648 euros dans le cadre d'une enveloppe budgétaire directement fléchée par l'Etat, et également 115 831 euros via un fonds qu'on appellera le fonds FIR, émanant de l'Agence régionale de santé (ARS).

Alors, pour essayer de faire le bilan de ce qui a été fait, vous dire que régulièrement, on invente et on réinvente des dispositifs, des accompagnements des enfants en difficulté, en grande difficulté, pour faire face aux grandes augmentations de placements et aux augmentations de mesures, et également à la baisse du nombre de familles d'accueil dans le département. Mais bon, c'est une redite puisqu'on se le dit très souvent entre nous.

Il est à noter malgré tout que la loi Taquet, qui a été votée et adoptée le 7 février 2022, la loi dite Taquet est venue apporter des améliorations pour l'accompagnement des enfants relevant de la protection de l'enfance. Une de ces décrets, une de ces lois, permettait l'installation au sein du département d'un comité départemental de protection de l'enfance. C'est une instance stratégique de coordination et de décision.

Je dois donc vous apprendre et en même temps apprendre à mes collègues, puisque certains d'entre vous, je n'ai pas eu le temps de vous voir, c'est tout récent, c'était diffusé en fin de semaine dans le Journal officiel. Le département du Cher avait postulé pour faire partie de cette expérimentation, et nous avons le bonheur de vous annoncer aujourd'hui que nous sommes retenus.

On va pouvoir travailler ensemble avec l'Etat, avec la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), et toutes les institutions qui ont à trait à la protection de l'enfance pour apporter des nouvelles propositions, et en

SÉANCE DU 3 AVRIL 2023

tout cas qu'il y ait un espace de coordination pour trouver des solutions aux problèmes et aux troubles des enfants les plus complexes.

Là, il vous est donc demandé de bien vouloir approuver ce rapport d'exécution 2022, et ces annexes que vous avez dans votre rapport.

M. FLEURY, président – Hugo ?

M. LEFELLE – Merci, Monsieur le Président. Juste ce que je voulais dire, c'est que bien sûr, on constate à la fois que c'est une priorité affichée et qu'il y a eu un plan dédié, et que financièrement, des moyens sont mis, tout ça, on en prend acte.

Ce qui m'a un peu étonné, c'est que quand j'ai lu fiche par fiche, un petit peu les indicateurs permettant de mesurer l'efficacité de toutes nos actions, notamment sur l'objectif 1, presque sur le côté prévention, avec beaucoup d'actions à mener, que beaucoup d'indicateurs étaient en diminution et que souvent, on était très en deçà de 2019, et très en deçà de l'objectif qu'on s'était fixé.

Alors, c'est vrai qu'il y a des explications qui sont données sur certains éléments dont j'ai pris connaissance, mais c'est vrai que malgré tout, cela interroge que l'on n'ait pas réussi à inverser les courbes de...

Nombre de visites, par exemple, dans celui de grossesse, il y a une décroissance régulière et cela interroge sur quel ressort on pourrait trouver ? Celui des moyens, dont je dirais qu'il a été en partie répandu, mais on voit bien que l'on a du mal à transformer forcément ces moyens en indicateurs.

C'est-à-dire qu'il manque quelque chose a priori dans la chaîne, et cela pose en creux l'importance des actions de prévention. C'est-à-dire qu'on est capables de... Sur le suivi des jeunes, une fois la difficulté constatée, on voit bien qu'il y a des moyens qui sont mis, etc. et c'est-à-dire qu'on voit bien à travers des chiffres que la prévention, dès les premiers mois, presque les premières années, on a du mal encore à atteindre l'objectif qu'on s'est fixé dans le plan.

Je pense que c'est un élément qu'il faut que l'on... Que vous travailliez. On voit bien que les indicateurs montrent qu'il faut que nos actions

SÉANCE DU 3 AVRIL 2023

gagnent en efficience, pour toucher plus directement les publics qu'on cible.

Une fois encore, ce n'est pas nous qui avons fixé les objectifs. C'est bien que si on les a mis, c'est parce qu'on les considère être utiles pour le territoire, et quand est en deçà, c'est qu'il faut qu'on trouve des nouveaux ressorts.

Je voulais juste signaler cela sans remettre en cause le travail et les moyens qui sont mis, mais les indicateurs montrent que derrière les moyens mis, on n'atteint pas forcément les résultats qu'on s'était fixés.

Mme BERTRAND – Je ne peux qu'entendre ce qui est dit, et on peut le constater nous aussi. Il est vrai que pour faire face au nombre de placements et aux situations, et l'amas de situations que l'on a eu d'un coup après la sortie de Covid, les équipes de PMI, et aussi parce que c'est la loi, c'est réglementaire, c'est-à-dire qu'aujourd'hui, quand vous avez une information préoccupante, vous avez deux professionnels qui doivent travailler sur le dossier, et qui doivent travailler sur l'investigation du dossier et de la famille.

C'est-à-dire qu'avant, quand vous aviez un enfant et une situation, on traitait la situation de l'enfant, mais on ne traitait pas forcément l'environnement, les fratries.

Aujourd'hui, la loi l'oblige quelque part. Et donc, ça engluie complètement la PMI, les professionnels de la PMI, au regard du nombre d'informations préoccupantes que nous avons aujourd'hui.

Il est aussi à remarquer qu'on a renforcé notre cellule de recueillement d'informations préoccupantes, la CRIP qui aujourd'hui est bien, bien identifiée.

C'est aussi ça qui permet, qui a fait qu'il y a eu tout un tas d'informations préoccupantes ramenées aux départements. En tout cas, il est vrai que les professionnels de la PMI, aujourd'hui, pour trois quarts de leur travail, ce sont les investigations des informations préoccupantes.

Ce qu'on espère, c'est que ça va pouvoir se tasser puisqu'effectivement, il va falloir repenser au cœur de métier qui est la prévention, qui sont les consultations en école, voilà.

Et là, on y travaille, on est en train justement d'essayer de voir stratégiquement comment on peut rattraper le retard, le léger retard qu'on a pris, puisqu'on était quand même un des rares départements à pouvoir continuer à effectuer le... Chaque enfant à l'école maternelle était vu par nos professionnels. On était encore l'un des rares départements à pouvoir le faire.

Au regard de la désertification médicale et de notre nombre de médecins de PMI, nous avons aujourd'hui accumulé un léger retard. Nous sommes en train de travailler pour que d'ici la fin de l'année et sur 2024, nous puissions rattraper ce retard. Voilà, ça vous va comme réponse ?

M. FLEURY, président – Merci Sophie. D'autres interventions ? Je n'en vois pas. Je mets au vote ce dossier 3. Des voix contre ? Non. Des abstentions ? Non. Dossier adopté.

Le dossier est adopté à l'unanimité.

**4 – APPROBATION DE LA CONVENTION DE TRANSFERT DE LA
CONVENTION TRIPARTITE VERS L'ASSOCIATION BGE BERRY
TOURAINNE VISANT AU DEPLOIEMENT D'UN POSTE DE CHARGE DE
MISSION ATTRACTIVITE MEDICALE ET DE L'AVENANT N° 1 ET
ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION, S'Y AFFERENT**

Rapporteur : Mme Marie-Line CIRRE

M. FLEURY, président – Les deux délibérations suivantes concernent bien sûr la santé, puisque le département compte mettre en place... On l'a déjà mis en place. Je donne la parole à Marie-Line.

Mme CIRRE – L'association BGE Cher a été absorbée par BGE Berry Touraine. Il vous est proposé d'approuver la convention de transfert de la convention tripartite visant au déploiement d'un poste de chargé de mission d'attractivité médicale, donc de BGE Cher à BGE Berry Touraine. Il vous est également proposé d'approuver la subvention de 31 000 euros à l'association BGE Berry Touraine, pour le financement du poste qui était sous convention pour BGE Cher initialement.

SÉANCE DU 3 AVRIL 2023

Le poste qui est occupé aujourd'hui par Monsieur COURSIER a officiellement été approuvé lors de l'avis du 5 décembre 2022, et on avait validé son cofinancement, à part avec l'ARS Centre-Val de Loire et le département, avec un portage par l'association BGE Cher.

M. FLEURY, président – Très bien. Merci Marie-Line. Pas de voix contre ? Pas d'abstention ? Dossier adopté.

Le dossier est adopté à l'unanimité.

**5 – ABROGATION ET APPROBATION DU REGLEMENT DE MISE A
DISPOSITION DE LOGEMENTS EN FAVEUR D'ETUDIANTS STAGIAIRES
EN SANTE – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES (CDC) LE DUNOIS POUR LA LOCATION D'UNE BORNE
DE TELEMEDECINE ET APPROBATION DE LA CONVENTION Y
AFFERENT**

Rapporteur : Mme Marie-Line CIRRE

M. FLEURY, président – Dossier 5. Marie-Line ?

Mme CIRRE – Dans ce dossier, il vous est proposé d'abroger le règlement de mise à disposition de logements en faveur des étudiants de médecine générale et des étudiants en masso-kinésithérapie, que l'on avait adopté lors de l'Assemblée départementale du 5 décembre 2022 également.

Il vous est proposé du coup d'actualiser la liste des bénéficiaires du dispositif, donc pour faciliter la venue d'étudiants stagiaire en santé, et donc d'approuver le nouveau règlement au profit des étudiants en médecine générale de deuxième cycle, des étudiants en médecine générale de troisième cycle, des étudiants en masso-kinésithérapie de première, deuxième et troisième année, et des étudiants en chirurgie dentaire.

Et en fonction des places disponibles, il conviendrait de l'étendre aux étudiants du cursus d'orthophoniste, de sage-femme, d'infirmière puéricultrice et d'étudiants pharmaciens.

Il vous est également proposé d'attribuer une subvention de 8 640 euros à la Communauté de communes de Dunois, concernant l'allocation d'une

borne pendant 36 mois. Donc, c'est pour une période d'usage allant du 23 janvier 2023 au 23 janvier 2026. Il conviendrait d'approuver la convention correspondante.

M. FLEURY, président – Merci Maryline. Tout cela, bien sûr, pour faciliter – comme on l'a dit – la venue d'étudiants stagiaires qu'on souhaite nombreux sur notre territoire.

Sur ce dossier 5, pas de voix contre ? Pas d'abstention ? Dossier adopté.

Le dossier est adopté à l'unanimité.

**6 – APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE
A L'OFFRE AVANCEE DE CONSEILS ET CONSULTATIONS EN MATIERE
DE VIE AFFECTIVE ET SEXUELLE AVEC LE CENTRE HOSPITALIER
JACQUES CŒUR DE BOURGES**

Rapporteur : Mme Sophie BERTRAND

M. FLEURY, président – Dossier 6, on revient avec Sophie.

Mme BERTRAND – Merci, Président. Dans ce dossier, on vous demande d'approuver la convention de partenariat avec le centre hospitalier Jacques Cœur de BOURGES, gestionnaire du centre gratuit d'information dépistage et de diagnostic des infections sexuellement transmissibles, concernant l'offre avancée de conseil et les consultations en matière de vie affective et sexuelle, sur le territoire de la communauté de communes des Trois Provinces et de SANCOINS.

A savoir que jusqu'à ce nouveau dispositif, ce nouvel accompagnement sur ce territoire, quatre permanences étaient assurées. BOURGES, SAINT-AMAND, AUBIGNY-SUR-NERE ET VIERZON.

Donc tout naturellement, il est important que l'on puisse aller dans le sud du département, dans le secteur de Sancoins, qui nécessitait que l'on puisse faire de la prévention aussi sur ce secteur.

M. FLEURY, président – Très bien. Pour cette convention de partenariat, je mets aux voix. Pas de voix contre ? Je n'en vois pas. Pas d'abstentions ? Dossier adopté.

Dossier adopté à l'unanimité.

7 – APPROBATION DE LA CONVENTION PARTENARIALE ENTRE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU CHER (CAF), LA MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE BEAUCE CŒUR DE LOIRE (MSA BCL), LA DIRECTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE (DSDEN) ET L'ASSOCIATION POUR L'ECOUTE ET L'ACCUEIL EN ADDICTOLOGIE ET TOXICOMANIE – ASSOCIATION DES CLUBS ET EQUIPES DE PREVENTIONS (APLEAT-ACEP) RELATIVE AUX PROMENEURS DU NET (PDN)

Rapporteur : Mme Sophie BERTRAND

M. FLEURY, président – Le dossier 7, toujours une convention. Sophie ?

Mme BERTRAND – Oui. Merci, Président. Ce rapport, on vous demande d'approuver la convention départementale relative au dispositif Promeneurs du Net 18, avec la CAF, la MSA, la Direction départementale de l'Education nationale et l'association APLEAT-ACEP, pour la période du 1^{er} mai 2023 au 30 avril 2024, et également de désigner des représentants au sein du département – donc Sophie BERTRAND, moi-même – et également la Directrice enfance-famille, ainsi que le coordinateur du REAAP en tant que représentant administratif du département.

M. FLEURY, président – Sur ce dossier, je ne vois pas de demande de prise de parole. Je mets aux voix. Qui vote contre ? Je n'en vois pas. Des abstentions ? Non plus. Dossier adopté.

Dossier adopté à l'unanimité.

8 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A DIFFERENTS ORGANISMES DANS LE CADRE DE LA CONFERENCE DES FINANCEURS DE LA PREVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE (CFPPA) ET APPROBATION DE CONVENTIONS ET D'AVENANTS Y AFFERENTS

Rapporteur : Mme Bénédicte DE CHOULOT

M. FLEURY, président – Le dossier 8, on va aborder le grand chapitre de l'attribution, comme je vous l'ai dit, de subventions à diverses associations.

SÉANCE DU 3 AVRIL 2023

Bien sûr, vous avez tous la liste des attributions de subventions dans vos rapports, et je pense la lecture du nom de toutes les associations. Je donne la parole à Bénédicte.

Mme DE CHOULOT – Effectivement, vous avez toutes les associations au dossier. Juste une précision, donc il s'agit des subventions qui ont été attribuées à la suite de l'appel à projets du comité de pilotage de la conférence des financeurs du 13 décembre 2022.

Le montant total des subventions est de 726 812 euros.

M. GALUT – Je ne prends pas part au vote sur la subvention concernant le CCAS de Bourges. Merci, Président.

M. FLEURY, président – Très bien. Pas de vote contre ? Pas d'abstention ? Dossier adopté.

Dossier adopté à l'unanimité.

9 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS INDIVIDUELLES DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'INTERET GENERAL MAINTIEN A DOMICILE DES PERSONNES AGEES ET/OU HANDICAPEES (PIG MAD PAPH) – APPROBATION DES AVENANTS 2023 A LA CONVENTION DE MANDATEMENT AINSI QU'A LA CONVENTION GENERALE 2021-2023 – APPROBATION A LA CONVENTION FINANCIERE AVEC AG2R

Rapporteur : Mme Bénédicte DE CHOULOT

M. FLEURY, président – Dossier 9. Bénédicte ?

Mme DE CHOULOT – Le PIG maintien à domicile « Bien chez moi. » La première partie du dossier est l'attribution de subventions pour des travaux que vous avez au dossier.

Également, l'avenant numéro 5 à la convention de mandatement, de manière à reconduire un renfort de TP, puisque c'est un PIG qui fonctionne bien et qui a eu donc besoin de renforts en matière de ressources humaines pour pouvoir tenir les délais.

Et puis, une participation financière de l'AG2R La Mondiale au dispositif à hauteur de 25 000 euros.

M. FLEURY, président – Pas de souci pour voter cette délibération ?
Pas de voix contre ? Pas d'abstention ? Dossier adopté. Pardon ?

Mme BEN AHMED – Je voudrais juste intervenir. Je suis membre du CCAS. Je n'aurais pas dû prendre part au vote.

Adopté à l'unanimité (Madame BEN AHMED ne prend pas part au vote).

10 – ATTRIBUTION DE COMPENSATIONS DE SERVICE PUBLIC AUX STRUCTURES CONDUISANT DES ACTIONS DANS LE CADRE DU PROGRAMME DEPARTEMENTAL D'INSERTION (PDI) 2023 ET APPROBATION DES CONVENTIONS DE MANDATEMENT DE SERVICE D'INTERET ECONOMIQUE GENERAL (SIEG) AVEC CES STRUCTURES

Rapporteur : Mme Bénédicte DE CHOULOT

M. FLEURY, président – Dossier 10. Bénédicte ?

Mme DE CHOULOT – 17 compensations de service public à des structures qui conduisent des actions dans le cadre du PDI, et l'approbation des conventions de mandatement qui s'ensuivent.

M. FLEURY, président – Pas de souci pour voter cette délibération ?

M. METTRE – Hugo et moi-même ne prenons pas part au vote.

M. FLEURY, président – D'accord. Pas de voix contre ? Pas d'abstention ? Dossier adopté.

Dossier adopté à l'unanimité (Messieurs METTRE et LEFELLE ne prennent pas part au vote).

11 – APPROBATION DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2023-2025 RELATIVE A L'ACCES A LA QUALIFICATION ET L'EMPLOI DES PERSONNES EN INSERTION DONT LES PERSONNES ALLOCATAIRES DU RSA VIA LES DISPOSITIFS DE FORMATION PROFESSIONNELLE FINANCES PAR LA REGION CENTRE-VAL DE LOIRE

Rapporteur : Mme Bénédicte DE CHOULOT

Le dossier est retiré.

12 – ABROGATION D’UNE SUBVENTION ATTRIBUEE DANS LE CADRE DE LA CHARTE DE L’HABITAT SOCIAL ET APPROBATION DU FINANCEMENT DU FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT (FSL) PAR ENGIE – ATTRIBUTION D’UNE SUBVENTION A SOLIHA POUR LA REALISATION D’ETUDES CONCERNANT LA CREATION ET LA RENOVATION DE LOGEMENT SOCIAUX

Rapporteur : Mme Bénédicte DE CHOULOT

M. FLEURY, président – Le dossier 11 a été retiré. Le dossier 12, Bénédicte ?

Mme DE CHOULOT – Le dossier 12. Il s'agit de l'abrogation d'une subvention qui avait été attribuée dans le cadre de la charte de l'habitat social, et l'approbation du financement du fonds de solidarité pour le logement par ENGIE, ainsi que l'attribution d'une subvention à SOLIHA pour la réalisation d'études concernant la création et la rénovation des logements sociaux.

M. FLEURY, président – Très bien. Je mets aux voix. Pas de voix contre ? Pas d'abstention ? Je n'en vois pas. Dossier adopté.

Dossier adopté à l’unanimité.

13 – ATTRIBUTION DE CONTRIBUTIONS AU TITRE DU FONDS LOCAL D’AIDE AUX JEUNES (FAJ)

Rapporteur : Mme Bénédicte DE CHOULOT

M. FLEURY, président – Dossier 13., toujours Bénédicte.

Mme DE CHOULOT – 3 contributions aux conventions fonds local : Bourges, Saint-Amand et Vierzon dans le cadre du fonds d'aide aux jeunes.

M. FLEURY, président – Pas de problème ? Pas de voix contre ? pas d’abstention ? Dossier adopté ? Qui ne prend pas part au vote ? Yann,

Zéhira et Christian. 3 personnes ne prennent pas part au vote. Dossier adopté.

Adopté à l'unanimité (M. GALUT, M. GATTEFIN et Mme BEN AHMED ne prennent pas part au vote).

14 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS ET APPROBATION DES CONVENTIONS PARTENARIALES AVEC LES ASSOCIATIONS IMANIS, L'ENTRAIDE BERRUYERE ET LE RELAIS

Rapporteur : Mme Bénédicte DE CHOULOT

M. FLEURY, président – Dossier 14.

Mme DE CHOULOT – Les subventions de fonctionnement pour un montant total de 140 980 euros pour l'association Humanis, l'association Entraide Berruyère et l'association Le Relais, le CCAS de Vierzon et la Banque Alimentaire du Cher, et également des subventions d'investissement à hauteur de 23 744 euros pour le Réseau d'Echanges Réciproques de Savoirs de Bourges, la Croix-Rouge Française et la Banque Alimentaire.

M. FLEURY, président – Très bien. Qui ne prend pas part au vote ? Personne ? Il n'y a pas d'administrateurs de ces associations ? Je mets aux voix. Pas de voix contre ? Pas d'abstention ? Dossier 14 adopté.

Adopté à l'unanimité.

15 – APPROBATION D'UNE CONVENTION DE MANDATEMENT AVEC LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) DE VIERZON POUR LA MISE EN ŒUVRE DU SERVICE D'INTERET ECONOMIQUE GENERAL (SIEG) ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DES BENEFICIAIRES DU REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE (RSA)

Rapporteur : Mme Bénédicte DE CHOULOT

M. FLEURY, président – Dossier 15, Bénédicte toujours ?

Mme DE CHOULOT – Convention de mandatement avec le CCAS de Vierzon pour l'accompagnement des bénéficiaires du RSA. Cette mission

SÉANCE DU 3 AVRIL 2023

d'accompagnement bénéficie donc aux bénéficiaires du RSA résidant à Vierzon, seuls ou en couple, sans enfant ou ayant des enfants de plus de 25 ans.

M. FLEURY, président – Très bien. Je mets aux voix. Pas de voix contre ? Pas d'abstention ? Dossier 15 adopté.

Adopté à l'unanimité.

16 – APPROBATION D'UNE CONVENTION PARTENARIALE AVEC L'ETAT RELATIVE A LA MISE EN ŒUVRE D'UN RESEAU DE PREMIER ACCUEIL SOCIAL INCONDITIONNEL DE PROXIMITE DANS LE CHER SUR LA PERIODE 2023-2027

Rapporteur : Mme Bénédicte DE CHOULOT

M. FLEURY, président – Le dossier 16. Bénédicte ?

Mme DE CHOULOT – Une convention partenariale avec l'Etat et les Maisons France Services, pour la mise en œuvre du réseau de premier accueil social inconditionnel de proximité, dans le Cher sur la période 2023 et 2027.

A cette fin, nous vous demandons de bien vouloir nommer comme représentant du département au comité de pilotage, moi-même en tant qu'élue du Conseil départemental, la Directrice de l'action sociale de proximité, et le chef de projet accueil social inconditionnel de proximité et référent.

M. FLEURY, président – Zéhira ?

Mme BEN AHMED – Merci. Je voudrais intervenir pour rappeler effectivement nos inquiétudes par rapport à l'accès aux droits. Effectivement, c'est plutôt une bonne chose et on souligne cet accord inconditionnel.

Il y a eu le congrès des CCAS à Bourges, CCAS de Métropole et d'outre-mer. Il y avait beaucoup de congressistes.

SÉANCE DU 3 AVRIL 2023

Lors d'une table ronde, il a été rappelé les difficultés de l'accès aux droits. Il y a pratiquement plus de 30 % de personnes qui n'accèdent pas à des demandes de RSA, alors qu'elles pourraient y prétendre. Il y avait aussi des chiffres sur la prime d'activité, et l'aide à la complémentaire santé.

Et pourtant, notre législation prévoit effectivement que toute personne, quels que soient son âge, sa nationalité, son niveau de vie, le lieu où elle habite, elle doit pouvoir connaître ses droits et ses obligations, et être informée par tout moyen pour les faire avoir.

Effectivement, on a toujours une législation qui est très ambitieuse, mais comment on la met en pratique ? Ce sont les difficultés.

On a aussi la complexité de notre système de santé, qui est un vrai millefeuille – droit de la santé, droit qui se heurte au droit des assurances, au droit du travail – qui ne facilite absolument pas les choses.

Et la formation des intervenants, je relève que c'est vraiment important. Pour pouvoir conseiller, effectivement, il faut être informé et il faut être formé.

On a également un système déclaratif qui ne facilite pas les choses, parce qu'en France, il faut aller demander une prestation pour l'avoir. Pour demander cette prestation, il faut déjà savoir qu'on y a droit. Tout cela provoque donc des difficultés.

C'est pour cela que j'insiste sur la possibilité de travailler avec les CCAS. Une mise en synergie de toutes les connaissances est vraiment importante, parce que j'ai vu effectivement, il y avait beaucoup, beaucoup de projets, des initiatives qui avaient été mises en place par les CCAS, et qui permettaient de mieux conseiller, de mieux accompagner nos personnes fragiles.

Cela a aussi un double intérêt parce que cela permettrait – j'insiste régulièrement d'ailleurs dans cette assemblée – de connaître à chacun ses domaines de responsabilité, et surtout d'imputer à chaque système les dépenses qui lui reviennent, parce qu'il y a des dérives.

On les connaît tous, volontaires ou involontaires. Des personnes qui sont bénéficiaires de la location de l'aide handicapée alors qu'elles ont des

SÉANCE DU 3 AVRIL 2023

droits contributifs à une pension d'invalidité, mais encore faut-il qu'elles soient accompagnées.

On a également des personnes qui sont au RSA et qui ont peut-être des droits au chômage, l'allocation de solidarité spécifique, ce qui nous permettrait aussi de pouvoir baisser nos dépenses.

On a tout ce qui concerne les problèmes du handicap qui peuvent être générés par un accident avec un tiers contrat. Là également, on ne pose peut-être pas suffisamment ces possibilités pour faire baisser nos dépenses et permettre de mieux intervenir pour ceux qui en ont besoin.

J'insiste vraiment pour un travail en synergie avec les CCAS, qui sont un endroit très intéressant. Merci.

M. FLEURY, président – Merci beaucoup. Bénédicte ?

Mme DE CHOULOT – Je me permets de faire remarquer que nous n'avons pas été invités, et c'est bien dommage parce que le Département aurait participé avec grand plaisir aux tables rondes.

En particulier, je ne vous cache pas que j'avais demandé à participer à la table ronde sur l'accès aux droits justement, et que nous n'avons pas eu cette possibilité.

Donc, le Département sera ravi une prochaine fois de participer à cette convention nationale, si ça se reproduit, et à participer surtout aux travaux. D'autant que l'accès aux droits, c'est le gros point, la grosse mission que nous nous sommes fixés au sein justement de la DASP. Sachez que jeudi prochain, nous avons un séminaire qui est organisé justement sur l'illectronisme et les difficultés de l'accès aux droits par le numérique.

Et puis, il y a un travail de fond qui est fait et dont on vous rendra compte tout au long de l'année sur l'accès aux droits, le déploiement de proximité et d'une meilleure information, tu l'as dit, Zéhira, une meilleure information des droits qui sont à disposition des usagers, puisqu'on constate qu'ils n'ont pas forcément toutes les informations.

M. FLEURY, président – Je suis un peu surpris, parce que Monsieur le Maire ici présent m'avait informé de ce congrès du CCAS. Après, dans l'organisation des tables rondes, je ne sais pas s'il y a eu un cafouillage, mais l'information est arrivée.

M. GALUT – Si vous me le permettez, Président, nos excellentes relations entre la mairie de Bourges, le CCAS et le Conseil départemental, je tiens à saluer l'excellent travail qu'on fait, en tant que Président du CCAS, aussi avec le Département sur toute une série de sujets.

Je suis vraiment désolé, parce que normalement, tous les conseillers départementaux ont été, auraient dû être invités.

En plus, j'avais sollicité le Président. On travaille de manière renforcée, donc il faut... On est très libres entre nous pour dire que si... Il n'y a pas du tout une volonté, au contraire, d'écarter le Département, c'est clair.

Et puis la prochaine fois, n'hésitez pas à me contacter. Au contraire, je suis pour que tous les acteurs locaux travaillent.

On a des réunions régulières, ce qu'on appelle en bilatéral, et on essaie de renforcer nos relations, parce qu'on se rend compte qu'il y a des doublons sur certains endroits, il y a des complémentarités, et que vu la situation locale et des partenaires... Là, je parle de Bourges, mais départementales.

Plus on travaille ensemble, plus nous avançons. Je ne voulais pas intervenir après Madame BEN AHMED, mais cher Président et chers collègues, le ministre des Solidarités vient de lancer un appel à projets le 31 mars dernier – c'est tout récent – sur cette question d'accès aux droits.

Dans le week-end, j'ai fait passer l'information à nos équipes pour qu'on positionne le CCAS de Bourges, mais il peut y en avoir d'autres. Ce serait très intéressant, notamment Madame la Présidente, chère Irène, qu'on ait une démarche aussi d'agglomération sur cette question-là, comme ça se fait sur d'autres sujets, pour justement l'accès aux droits.

Le projet date du 31 mars. C'est le ministre des Solidarités. Dans ce cadre-là, il peut bien sûr, dans une démarche... Donc c'est un appel à projets, il va y avoir des territoires qui vont être sélectionnés. On peut

SÉANCE DU 3 AVRIL 2023

travailler la main dans la main, comme on le fait depuis toujours, pour monter les dossiers et travailler ensemble.

Donc pas de difficulté – au contraire – pour vous associer.

M. FLEURY, président – Message entendu, et je crois qu'il y a un très beau dossier qui est en train d'être travaillé aux services en commun. C'est le centre territorial de ressources.

Il y a un travail de partenariat qui doit être important et maintenu.

Sur ce dossier 16, pas de voix contre ? Pas d'abstention ? Dossier adopté.

Adopté à l'unanimité.

17 – ABROGATION ET APPROBATION DE LA LISTE DES COMMUNES ET DES PARTENAIRES AVEC LESQUELS LE DEPARTEMENT PEUT CONCLURE DES CONVENTIONS D'OCCUPATION TEMPORAIRE DE LOCAUX POUR SES PROFESSIONNELS

Rapporteur : Mme Bénédicte DE CHOULOT

M. FLEURY, président – Dossier 17. Bénédicte ?

Mme DE CHOULOT – La liste des communes et des partenaires pour l'occupation temporaire des locaux.

M. FLEURY, président – Une délibération qui ne va pas poser de problème. Pas de voix contre ? Pas d'abstention ? Dossier adopté.

Adopté à l'unanimité.

18 – APPROBATION DES CAPACITES D'ACCUEIL DU CENTRE DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE (CDEF)

Rapporteur : Mme Sophie BERTRAND

M. FLEURY, président – Dossier 18, Sophie ?

Mme BERTRAND – Il s'agit dans ce dossier d'approuver les nouvelles capacités du Centre départemental de l'enfance et de la famille, et ensuite de les acter dans un arrêté, afin de se mettre en conformité avec

SÉANCE DU 3 AVRIL 2023

la législation en vigueur, puisque sur le CDEF et sur VIERZON, il a été ouvert très récemment – il y a maintenant un mois – une unité de 11 places supplémentaires, ce qui fait 2 unités sur le secteur de Vierzon pour répondre aux besoins de placement.

Nous arrivons à un total de 106 places au Centre départemental de l'enfance et de la famille du Cher. Également, un appartement extérieur pour l'hébergement d'un couple, et l'accompagnement à la parentalité et à la conjugalité. Un centre parental de 10 appartements permettant d'accueillir au maximum 10 mères et 20 enfants.

M. FLEURY, président – Irène ?

Mme FELIX – Oui. Juste un mot pour souligner l'intérêt du rapport que vient de nous présenter Sophie BERTRAND, et si vous le permettez, pour saluer l'engagement de Sophie BERTRAND en matière de protection de l'enfance.

M. FLEURY, président – Merci beaucoup. Sur ce dossier 18, pas de voix contre ? Pas d'abstention ? Dossier adopté.

Adopté à l'unanimité.

Mme BERTRAND – Juste ajouter aussi, tant qu'on est dans les remerciements, mais souligner le travail qui a été fait pour ouvrir cette unité à VIERZON, vraiment dans l'urgence, puisqu'il s'agissait de la fermeture d'un lieu de vie dans l'urgence, et de souligner le travail en interne qui a été fait par les services.

Les services de l'enfance bien évidemment, mais également les services de la DPI, ce qui a permis de mettre tout en œuvre pour qu'on puisse ouvrir cette unité dans un délai incroyable.

M. FLEURY, président – Simplement, pour rebondir, Sophie fait allusion à l'arrêté de fermeture que j'ai dû prendre pour fermer deux lieux de vie. Le premier à SAINT-JEANVRIN, sur la commune de notre ami Jean-Luc

SÉANCE DU 3 AVRIL 2023

BRAHITI, et le deuxième de la commune du CHATELET, de notre amie Bernadette PERROT-DUBREUIL.

C'est une décision un peu douloureuse. Je crois qu'on a bien fait de réagir dans l'urgence. Simplement, vous dire que l'enquête continue, que j'ai reçu, que nous avons reçu et que les services ont reçu la gendarmerie, puisqu'il y a l'enquête, et que dans les semaines qui viennent, je crois que nous en saurons un peu plus.

C'est vrai que dans l'urgence, les services ont fait un travail remarquable. Il fallait prendre en soin bien sûr tous ces enfants qui étaient très perturbés, et que nos services de la DPI ont fait un travail colossal en quelques jours, quelques semaines, pour agrandir et remettre tout à fait aux normes, et un accueil pour les 16 enfants et qui ont été logés à Vierzon. Je crois qu'on peut saluer la performance de notre service.

19 – APPROBATION D'UNE CONVENTION D'HABILITATION DE DEUX PLACES D'HEBERGEMENT A LA RESIDENCE BEVILL'AGE A BELLEVILLE-SUR-LOIRE

Rapporteur : Mme Bénédicte DE CHOULOT

M. FLEURY, président – Très bien. Dossier 19.

Mme DE CHOULOT – Le dossier 19. Deux places à l'habilitation à l'aide sociale pour la résidence Bevill'Âge à Belleville-sur-Loire.

M. FLEURY, président – Pas de souci ? Pas de voix contre ? Pas d'abstention ? Dossier adopté.

Adopté à l'unanimité.

20 – APPROBATION DE LA MODIFICATION DE LA PARTICIPATION FINANCIERE DU DEPARTEMENT POUR LA REALISATION DES RESIDENCES DOMOTISEES ET APPROBATION DE LA CONVENTION D'AIDE A L'INVESTISSEMENT AVEC L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT (OPH) VAL DE BERRY

Rapporteur : Mme Bénédicte DE CHOULOT

M. FLEURY, président – Le dossier 20, Bénédicte ?

Mme DE CHOULOT – L'office HLM à Val de Berry nous a signalé une hausse des coûts des résidences domotisées prévues à SAINT-MARTIN-D'AUXIGNY, TORTERON ET DUN-SUR-AURON.

Le dossier prévoit l'attribution d'une subvention d'investissement complémentaire de 40 000 euros par résidence.

M. FLEURY, président – Merci. Sur cette subvention complémentaire ?

M. CHOLLET – Je ne prendrai pas part au vote.

M. FLEURY, président – Bien sûr, en tant que maire de SAINT-MARTIN. Très bien, pas de voix contre ? Pas d'abstention ? Dossier adopté.

Adopté à l'unanimité (Monsieur CHOLLET ne prend pas part au vote).

21 – APPROBATION DU CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS (CPOM) DE L'ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES PUPILLES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC DU CHER (ADPEP DU CHER) AVEC L'AGENCE REGIONALE DE SANTE CENTRE-VAL DE LOIRE (ARS)

Rapporteur : Mme Sophie BERTRAND

M. FLEURY, président – Dossier 21. Sophie ?

Mme BERTRAND – Dans ce dossier, il vous est demandé d'approuver le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens – que l'on appellera CPOM – de l'Association départementale de pupilles de l'enseignement public du Cher, avec l'Agence régionale de santé, aux côtés du département, avec une prise d'effet au 1^{er} janvier 2023.

Deux actions qui nécessitent un renfort financier. La première action, c'est le renfort du personnel du foyer d'hébergement de Vesdun afin de permettre une diversification de l'offre, et également la pérennité de la structure bien sûr, pour un coût de 25 000 euros, et le déménagement du foyer de VEAUGUES aux AIX-D'ANGILLON, afin d'offrir des conditions d'hébergement satisfaisantes aux personnes accueillies, et de favoriser leur autonomisation et leur inclusion.

SÉANCE DU 3 AVRIL 2023

Là, ce surcoût est évalué à 150 000 euros, sans tenir compte éventuellement de la vente du bâtiment.

Il vous est demandé de nous autoriser à se signer ce CPOM.

M. FLEURY, président – Sophie ?

Mme CHESTIER – Merci, Président. Je m'abstiendrai sur cette délibération. J'ai quelques craintes quant à la petite ligne qui mentionne le déménagement du foyer de l'ESAT depuis VEAUGUES vers les AIX-D'ANGILLON.

Il me semble que dans ce cadre, c'est peut-être le début de la fin de l'ESAT, de l'action des PEP, à Veaugues, et je suis inquiète.

Je me permets de vous exprimer mon inquiétude sur ce sujet. Nous aurions pu, sur le canton de SANCERRE, envisager un parcours innovant des retraités d'ESAT notamment, en alliant VEAUGUES à VAILLY, et son logement foyer.

Donc, je ne veux pas bloquer l'action des PEP, bien sûr. Il ne s'agit pas pour moi de m'opposer à ce CPOM, mais bien de vous montrer mon inquiétude.

Si VEAUGUES n'est plus un point noir sur la carte de l'eau potable depuis 2019, je pense qu'elle est au contraire un point noir sur la carte de l'inclusion selon les PEP depuis 2020.

M. FLEURY, président – Merci Sophie. Patrick ?

M. BAGOT – J'irai un tout petit peu plus loin que Sophie. Je vote contre.

M. FLEURY, président – Très bien. Une voix contre, une abstention. Pas d'autres voix contre ? Je n'en vois pas. Pas d'autres abstentions ? Je n'en vois pas. Dossier adopté avec une voix contre et une abstention.

Dossier adopté (1 voix contre et 1 abstention).

22 – APPROBATION DU NOUVEAU REGLEMENT DE L'APPEL A PROJETS INNOVATION APPLIQUEE AUX ESPACES SCOLAIRES

Rapporteur : Mme Anne CASSIER

M. FLEURY, président – On va aborder le dossier éducation, enseignement supérieur, culture, vie associative, sport, jeunesse. En l'absence d'Anne CASSIER, je vais prendre ces délibérations. Je vais parler du dossier 22.

Il vous est proposé d'approuver le règlement d'un nouvel appel à projets, qui vise à permettre la réalisation dans les collèges du Cher, d'avant-projets d'aménagement des espaces scolaires, qui intègrent à la réflexion des usagers, et mobilisent des élèves, enseignants, adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement.

Les collèges, bien sûr, disposeront de l'accompagnement d'une personne ressource identifiée par le département. Je pense que c'est une belle délibération aussi. Pas de voix contre ? Pas d'abstention ? Adopté.

Adopté à l'unanimité.

23 – AUTORISATION A SIGNER LES MARCHES POUR LE REMPLACEMENT D'EQUIPEMENTS DE CUISINE DANS QUATRE COLLEGES DU CHER (ROGER MARTIN DU GARD A SANCERGUES, ALBERT CAMUS A VIERZON, PHILIBERT LAUTISSIER A LIGNIERES ET AXEL KHAN A CHATEAUMEILLANT)

Rapporteur : Mme Anne CASSIER

M. FLEURY, président – Le dossier 23 concerne des autorisations à signer les marchés pour le remplacement d'équipements de cuisine dans quatre collèges du Cher. Vous avez la liste.

Pas de souci ? Pas de voix contre ? Pas d'abstention ? Dossier adopté.

Adopté à l'unanimité.

24 – APPROBATION DU PROGRAMME DE TRAVAUX AU COLLEGE ALBERT CAMUS DE VIERZON

Rapporteur : Mme Anne CASSIER

M. FLEURY, président – Le dossier 24. Il vous est proposé de valider le programme de l'opération de travaux au collège Albert Camus de Vierzon, pour la somme de 2 002 400 euros TTC. On a une belle opération ici.

Pas de voix contre, pas d'abstention ? Merci.

Adopté à l'unanimité.

**25 – ATTRIBUTION D'UNE AIDE A LA MOBILITE POUR LES ELEVES
DES COLLEGES PUBLICS DU CHER**

Rapporteur : Mme Anne CASSIER

M. FLEURY, président – Ensuite, l'attribution d'une aide à la mobilité pour les élèves des collèges publics du Cher, afin d'aider au financement des sorties.

Il vous est proposé d'attribuer aux élèves des collèges publics du Cher une aide à la mobilité d'un montant total de 270 076,31 euros. Pas de souci ? Pas de voix contre, pas d'abstention ? Dossier adopté.

Adopté à l'unanimité.

**26 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU
DISPOSITIF D'AIDE AUX CLUBS EVOLUANT EN CHAMPIONNAT
NATIONAL ET APPROBATION DES CONVENTIONS Y AFFERENTES**

Rapporteur : M. Richard BOUDET

M. FLEURY, président – J'enchaîne sur le sport, puisque Richard n'est pas là. Dossier 26. L'attribution de subventions dans le cadre du dispositif d'aide aux clubs évoluant en championnat national, et approbation des conventions y afférentes. C'est toute la liste.

Il vous est aussi proposé d'attribuer 50 000 euros de subvention pour 2023 à la SARL Signature pour la réalisation d'actions de valorisation de l'image du département dans les grandes pousses où l'alpine est présente.

Et puis, la mise en place d'actions d'éducation, d'intégration et de cohésion sociale dans le cadre d'une convention.

SÉANCE DU 3 AVRIL 2023

Pas de souci ? Pas de voix contre ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

Adopté à l'unanimité.

27 – APPROBATION DU CADRE REGLEMENTAIRE POUR L'APPEL A PROJET DEPARTEMENTAL TERRE DE JEUX 2024

Rapporteur : M. Richard BOUDET

M. FLEURY, président – Dossier 27. C'est l'approbation du cadre réglementaire pour l'appel à projet départemental Terre de Jeux 2024, à destination des comités sportifs départementaux.

Pas de souci ? Pas de voix contre ? Pas d'abstention ? Dossier adopté.

Adopté à l'unanimité.

28 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX STRUCTURES PORTANT DES ACTIONS EN FAVEUR DU PUBLIC JEUNE

Rapporteur : Mme Anne CASSIER

M. FLEURY, président – Le dossier 28 concerne l'attribution de subventions aux structures portant des actions en faveur du public jeune. Là aussi, vous avez notamment les colonies de vacances, la session des vacances de Péronne, et puis d'autres associations qui œuvrent pour la jeunesse. Pas de souci ? Delphine ?

Mme PIETU – Je ne prendrai pas part au vote.

M. FLEURY, président – D'accord ? Pas de souci pour ce dossier 28 ? Pas de voix contre ? Pas d'abstention ? Dossier adopté.

Adopté à l'unanimité (Madame PIETU ne prend pas part au vote).

**29 – APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT POUR
L'ORGANISATION DE L'EXPOSITION « DES BULLES DANS LE
MAQUIS : BANDE DESSINÉE ET RÉSISTANCE »**

Rapporteur : Mme Sophie CHESTIER

M. FLEURY, président – On passe au dossier 29. Sophie ?

Mme CHESTIER – Il s'agit dans ce dossier d'approuver la convention de partenariat avec l'Association des Amis du Musée de la Résistance nationale pour l'organisation d'une exposition intitulée : « Des Bulles dans le Maquis : Bande dessinée et Résistance. »

M. FLEURY, président – Merci. Pas de souci ? Pas de voix contre ? Pas d'abstention ? Dossier adopté.

Adopté à l'unanimité.

**30 – APPROBATION DE LA CONVENTION DE SOUTIEN AUX AUTEURS
ASSOCIÉS EN RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE**

Rapporteur : Mme Sophie CHESTIER

M. FLEURY, président – Le dossier 30. Sophie ?

Mme CHESTIER – Il s'agit dans ce dossier à nouveau des archives départementales. Et cette fois, c'est pour une résidence d'écriture sur un projet mené par Clara BRETEAU. Il s'agit avant tout d'écrire sur les harkis.

M. FLEURY, président – Très bien. Sur ce dossier 30, pas de voix contre ? Pas d'abstention ? Dossier adopté.

Adopté à l'unanimité.

**31 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AU TITRE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR**

Rapporteur : M. Patrick BARNIER

M. FLEURY, président – Dossier 31. Patrick ?

M. BARNIER – Je vous propose d'attribution de subventions au titre de l'enseignement supérieur. Une première subvention de 2 000 euros à l'Établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle du pôle Le Subdray pour l'organisation d'un forum Sciences et sociétés qui aura lieu au mois d'octobre prochain.

Une manifestation est organisée tous les deux ans alternativement au Brésil et en France.

Une deuxième subvention de 500 euros à l'association Appui, pour l'organisation d'une rencontre universitaire, l'association Appui ayant son siège à l'IUT.

M. FLEURY, président – Merci beaucoup. Sur ce dossier d'attribution de subventions au titre de l'enseignement supérieur, pas de voix contre ? Pas d'abstention ? Dossier adopté.

Adopté à l'unanimité.

**32 – APPROBATION DE CONVENTIONS POUR LA GESTION DE LA
SALLE D'ARMES**

Rapporteur : M. Patrick BARNIER

M. FLEURY, président – Dossier 32.

M. BARNIER – Une délibération concernant l'approbation de conventions pour la gestion de la salle d'armes à Lahitolle. Nous sommes encore copropriétaires de la salle d'armes.

Le transfert de propriété entre le Conseil départemental et l'INSA Centre-Val de Loire suite aux travaux d'extension de l'INSA. Il se trouve que la gestion est assurée par un syndic privé jusqu'à maintenant, jusqu'à fin avril.

Pour la suite, les copropriétaires qui sont, outre le Conseil départemental, l'INSA Centre-Val de Loire, l'Université d'ORLEANS et l'agglomération de

SÉANCE DU 3 AVRIL 2023

BOURGES, nous avons décidé de poursuivre la gestion au travers d'une gestion numérisée entre les quatre copropriétaires.

Ce sera l'INSA Centre-Val de Loire qui assurera le pilotage de cette gestion.

Le syndic assurait les directions uniques de sécurité à (inaudible 1 :18 :40) il faut également tenir compte de cette modification de l'organisation. Donc, une convention aussi pour ce point-là, et pour le coup, ce sera la Centre-Val de Loire qui jouera ce rôle.

Il faut aller vite parce que les syndicats, c'est à la fin. Je crois que vous avez remarqué qu'il n'y a pas forcément les conventions écrites dans le dossier. Elles sont en fin d'écriture. Je crois que les choses avancent bien sur le sujet.

M. FLEURY, président – Le principal, c'est d'être d'accord. Sur ce dossier 32, pas de voix contre, pas d'abstention ? Dossier adopté.

Adopté à l'unanimité.

33 – APPROBATION D'UN AVENANT N° 1 A LA CONVENTION PORTANT SUR LE FINANCEMENT RELATIF A LA CONSTRUCTION D'UN EQUIPEMENT SPORTIF DE L'INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUEES CENTRE-VAL DE LOIRE (INSA-CVL)

Rapporteur : M. Patrick BARNIER

M. FLEURY, président – Dossier 33, toujours Patrick.

M. BARNIER – Le dossier 33 est un avenant numéro 1 à la convention portant sur le financement relatif à la construction d'un équipement sportif pour l'INSA Centre-Val de Loire.

C'est un projet parce qu'on avait passé une convention, je crois que c'était en début 2020 dans le mandat précédent. Finalement, le projet maintenant est bien parti.

Toutefois, il a changé de lieu. Il était initialement prévu sur le site de l'INSA. Maintenant, il est sur le site de Lahitolle, mais sur un terrain qui appartient aujourd'hui à BOURGES, donc la convention met en avant ce point-là.

SÉANCE DU 3 AVRIL 2023

Sinon, pour ce qui est des financements, pas de changement. Le projet est estimé à 4 millions d'euros HT, 2 millions d'euros financés par la région, 1 million d'euros financés par le Conseil départemental, 1 million pour l'agglomération de BOURGES, sachant que si le coût devait excéder ces 4 millions d'euros, l'agglomération s'engage à payer (inaudible 1 :20 :35) subventionné que le terrain est mis à disposition par l'agglomération de BOURGES.

M. FLEURY, président – Très bien. Sur ce dossier 33, pas de voix contre, pas d'abstention ? Dossier adopté.

Adopté à l'unanimité.

34 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE D'UN SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS AGRICOLES ET AUX ACTEURS DE LA VIE AGRICOLE DÉPARTEMENTALE

Rapporteur : Mme PERROT-DUBREUIL

M. FLEURY, président – Dossier 34. Bernadette ?

Mme PERROT-DUBREUIL – C'est une attribution de subventions dans le cadre d'un soutien aux associations agricoles et aux acteurs de la vie agricole départementale.

Il vous est proposé d'attribuer des subventions aux organismes suivants, avec les conventions correspondantes.

Le service de remplacement du Cher, 4 500 euros. La Chambre d'agriculture du Cher, 70 000 euros. L'association Berry, 5 000 euros. L'association Manger Bio en Centre-Val de Loire, 5 000 euros.

Les subventions suivantes pour l'organisation de manifestations, 25 000 euros à l'association Charolais Cœur de France pour l'organisation du concours national Charolais, les 8 et 9 septembre au Pôle du Cheval et de l'Âne à Lignières.

1 000 euros à l'EDEA pour la journée sur l'agroécologie au lycée agricole de Bourges-Le Subdray qui a eu lieu le 4 février 2023.

SÉANCE DU 3 AVRIL 2023

250 euros pour le projet « De ferme en ferme » les 29 et 30 avril 2023.
1 000 euros à l'association Bio Bois d'Avant-Bois d'Avenir pour la Fête du Bois, et 5 000 euros au Syndicat des défenses et de promotions de de l'agneau de Sologne.

M. FLEURY, président – Pour ces subventions, pas de souci ? Pas de voix contre, pas d'abstention ? Dossier adopté.

Adopté à l'unanimité.

35 – APPROBATION DE L'AVENANT N° 2 AU CONTRAT TERRITORIAL DE GESTION QUANTITATIVE ET QUALITATIVE (CTG2Q) DE LA RESSOURCE EN EAU DU CHER (CONCERT'EAU 2021-2023) ET ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A L'ETABLISSEMENT PUBLIC LOIRE (EP LOIRE) ET A LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DU CHER AU TITRE DE L'ANNEE 2023

Rapporteur : M. Didier BRUGERE

M. FLEURY, président – Dossier 35. Didier ?

M. BRUGERE – Merci, Monsieur le Président. Mesdames, Messieurs, chers collègues, le dossier 35 concerne le projet Concert'Eau. Il s'agit de faire vivre une concertation approfondie entre les différents usagers de l'eau sur le département, sujet important.

A ce titre-là, nous vous demandons aujourd'hui d'une part d'approuver un avenant technique, l'avenant numéro 2, qui vise à aménager la gestion financière du contrat. Et surtout, nous vous proposons deux subventions.

Première subvention pour l'établissement public Loire, donc qui contribue à l'animation et à la coordination générale du projet, pour un montant total de 59 000 euros, sachant que le département en supportera 43 %, soit une subvention de 25 637 euros.

La deuxième subvention est destinée à la Chambre d'agriculture du Cher, qui est un gros participant à Concert'Eau. Le département accompagne les actions de la Chambre d'agriculture du Cher, notamment en matière de développement de nouvelles filières économes en intrants, développement de techniques d'agroforesterie, de changements de

système pour diminuer les pertes en nitrate, les phytosanitaires dans les milieux naturels, et puis les aider à trouver des alternatives à l'utilisation de l'eau potable.

L'ensemble de ces actions à la Chambre de l'agriculture s'élève à 97 168 euros. Le Département aura à sa charge 30 % de cette somme, soit 26 150 euros.

Pour résumer, on vous demande de valider l'avenant numéro 2, et d'attribuer les deux subventions que je viens d'évoquer, et d'autoriser le Président à signer l'avenant.

M. FLEURY, président – Irène ?

Mme FELIX – Oui. Je voulais vous alerter sur un point. On n'y est pas encore. On est encore dans les phases d'étude et les phases préparatoires, mais un certain nombre d'ingrédients qui conduisent à des situations de tension – le mot est faible – qui existent aujourd'hui dans les Deux-Sèvres, sont progressivement en train de se mettre en place par rapport à ce dossier si on n'y fait pas attention.

Et donc, je pense qu'il faut qu'on soit très vigilants. Très vigilants sur les méthodes de modélisation qui nous sont proposées, sur les évolutions de la nappe, et qui s'appuient sur un certain nombre de données peu établies.

Vigilants sur la façon dont le débat risque de se concentrer uniquement sur un débat agricole, indépendamment des grands enjeux qui concernent l'ensemble des citoyens.

Vigilants aussi sur la question de l'appropriation, soit privée, soit publique de l'eau. Et vigilants, enfin, sur les ruptures, les transitions fortes, qu'il faut que nous soyons en capacité d'accompagner.

Je le dis maintenant parce que ça va se mettre en place progressivement, et le jour où l'on sera dans l'état, il sera trop tard pour corriger le tir. Donc, je me permets de vous alerter les uns et les autres par rapport à ce sujet. La situation est trop grave et trop tendue pour qu'on ne soit pas extrêmement vigilants en amont. Merci.

M. FLEURY, président – Merci Irène. Je crois qu'on partage ce que vous venez de dire. Didier ?

M. BRUGERE – Oui, effectivement, nous partageons cette inquiétude, parce que c'est une véritable inquiétude, et cette nécessité de vigilance. C'est notamment la raison pour laquelle j'insiste sur le fait que le projet Concert'Eau est bien un projet destiné à assurer une concertation très approfondie entre les différents usagers de l'eau, et pas uniquement des usagers agricoles. Il y a une subvention pour les gens de l'agriculture.

Il y a les usagers de l'eau potable. Il y a les usagers industriels, il y a la préservation des milieux naturels, et donc Concert'Eau, c'est tout ça.

Quant aux problématiques de meilleure compréhension du fonctionnement de la nappe phréatique, au-dessus de laquelle nous nous trouvons, ce n'est pas traité dans Concert'Eau, c'est traité dans les commissions locales de l'eau.

Là aussi, effectivement, il y a un travail très approfondi de façon à aboutir à des résultats qui soient le moins contestable possible.

Bien entendu, il y aura des contestations, mais il faut absolument qu'on aille très loin dans le travail fait par le BRGM, et garder son caractère de travail technique, de façon à pouvoir s'appuyer sur des données techniques moins contestables possibles.

M. FLEURY, président – Oui ?

M. MICHOUX – Pour dans le même sens, là, on voit qu'avec ce rapport, puisque là, il y a quand même un diagnostic qui nous est proposé, et comme le précise le rapport, la généralisation de l'irrigation à la fin des années 1980 a fait de l'agriculture le premier utilisateur d'eau dans le département.

Pour le coup, si le département a comme action propre principalement des actions de communication sur ce projet, on voit qu'il est aussi en responsabilité sur l'ensemble des opérations.

SÉANCE DU 3 AVRIL 2023

Aussi, il y a différentes actions qui sont prévues. Il y en a certaines qui sont retirées. J'en vois une de prévue, la 11-A3, qui est la construction de retenues de substitutions.

Or, on peut voir différentes choses. On peut voir des revues linéaires, mais on peut voir aussi des revues de pompage. On sait que les nappes aujourd'hui, les nappes superficielles en particulier, ne se renouvellent pas de manière annuelle.

Donc imaginez qu'en période d'étiage, les problématiques de pomper dans les nappes, ça l'est également aujourd'hui si on le fait durant l'hiver. Donc, c'est quand même une fragilité de voir cette action, sachant qu'en plus, on voit le retrait de Nature 18 de Concert'Eau, ce qui a fait disparaître une action – la 13-D1 – qui est sur la formation des consommateurs quant à l'usage de l'eau, pour ce qui est de la consommation des produits agricoles.

Vous voyez que c'est peut-être un signe qui n'est pas très bon, parce qu'une information qui disparaît avec le retrait de Nature 18, et puis on voit la construction de retenues de substitutions.

On sait que l'usage de l'eau est essentiel pour notre alimentation. L'usage agricole peut être compris, même si on le voit sur ces 30 dernières années, sa généralisation est devenue inquiétante.

Mais c'est aussi – comme le précisait Irène – un usage qui peut être mal compris, alors que notre agriculture ne perdrait pas l'autosuffisance du pays, on voit que c'est un usage très particulier, et qu'il y aurait des impacts financiers assez importants. Donc, c'est vraiment la difficulté de faire partager ces usages de l'eau.

Le premier, les 17 millions de mètres cubes qui sont utilisés annuellement par le domaine agricole. Mais, il y a quand même une vigilance importante à avoir, et je pense que ce n'est pas imaginer qu'on doit avoir ce débat dans notre assemblée nécessaire, parce qu'il est temps de payer aujourd'hui.

Je veux dire que ma réaction n'est pas opportune, opportuniste en tout cas. J'espère qu'elle est opportune, mais opportuniste dans le sens où je ne veux pas rebondir sur des événements nationaux, mais vraiment,

SÉANCE DU 3 AVRIL 2023

qu'on prenne la dimension de l'enjeu de l'usage de l'eau, et en particulier le ressenti qui peut être celui de nos concitoyens.

Quant à la construction de ces bassines, je vois avec le matériel de pompage, ce genre de choses, puisque je réprecise, c'est ce qui est décrit dans l'action 11-A3 du document qui nous est proposé.

Je pense à ce titre que pour signifier la vigilance, on s'abstiendra sur cette délibération.

M. BRUGERE – Concernant Nature 18, c'est tout à fait exact que Nature 18 ne participe pas au début de la phase de Concert'Eau cette année.

Nature 18 devait participer. Il y avait un certain nombre d'actions qui avaient été confiées à Nature 18, et je rappelle, c'est Nature 18 qui a renoncé à participer à cette première phase.

C'est une situation qui ne nous satisfait pas. Et donc, nous avons proposé pour la deuxième phase de Concert'Eau, qui est en phase de préparation, pour le 3 avril prochain, nous avons proposé à Nature 18 de rejoindre la table de Concert'Eau, en rapportant un certain nombre d'études, et en partageant autour de la table de Concert'Eau les résultats de ces études.

Donc, actuellement, c'est une possibilité d'instruction avec les services Concert'Eau et les services concernés, puisqu'il est tout à fait clair dans notre esprit qu'une participation de l'association Nature 18 est importante à ce stade des travaux.

Moi, j'ai bon espoir, parce que je crois que maintenant, tout le monde est convaincu que c'est pas la politique de la chaise vide qui est aujourd'hui.

Il faut vraiment se mettre autour de la table et travailler. En tout cas, notre volonté est de tout faire pour qu'effectivement, une association naturaliste comme Nature 18 puisse rejoindre la table Concert'Eau.

Deuxième point, il y a effectivement dans l'énorme quantité d'actions qui sont visées par Concert'Eau, une action liée à la problématique des réserves d'eaux.

Il s'agit fondamentalement d'appuyer les conséquences économiques et physiques d'un recours à ce type de réserve. Pour l'instant, ce n'est pas Concert'Eau qui va statuer sur le fait de savoir s'il faut faire des réserves,

mais Concert'Eau a l'ambition de donner un certain nombre d'éléments d'éclairage sur la faisabilité et les conséquences, notamment économiques, de mise en place de ces réserves.

M. FLEURY, président – Jean-Pierre ?

M. CHARLES – Oui. A l'occasion de ce dossier, nous souhaitons revenir également sur les annonces du Président la République qui sont apparues pour remplacer la Première ministre à brûle-pourpoint, pour faire un genre de rideau de fumée par rapport à la question des retraites.

J'ai consulté, nous avons consulté les différentes réactions des associations d'élus départementaux, l'association des Maires de France, présidents de syndicats, des associations d'environnement. Et ce que nous pourrions craindre ou redouter, effectivement, c'est-à-dire qu'en fin de compte, il s'agit d'annonces.

Il s'agit d'autorisations de nouvelles dépenses pour les collectivités, dont elles se chargeront elles-mêmes de trouver les ressources, à savoir, comme on le sait bien, dans les communautés de communes, la GEMAPI, etc.

Donc, merci à notre prince de nous autoriser à lever l'impôt pour des sujets d'intérêts nationaux, et qui sont tellement interconnectés qu'ils ne peuvent plus être sur le seul ressort des populations concernées.

Il est évident que par exemple, quand je pense aux amis Sancerrois avec la loi qui passe ou avec les canaux, etc. c'est des dépenses qui sont considérables pour eux, qui vont rejaillir sur leurs habitants sous la forme de taxes, et voilà.

On est dans un schéma d'annonces, comme ils l'ont fait pour l'augmentation du point d'indice des fonctionnaires, et j'en passe et des meilleures, sur la question de l'accueil des enfants étrangers, etc.

Et derrière, il n'y a pas un... Ou alors il y en a, mais vous savez comme ils font. On met ça si vous mettez ça. Enfin, ils appellent ça contractualisation, mais la réaction des associations d'élus dont j'ai pris connaissance ce matin de bonne heure, est pour le moins mesurée,

méfiante, et pour un certain nombre, extrêmement négative puisque de fait, nous ne résolvons pas les problèmes.

L'enjeu, comme l'a dit Franck, est tout à fait considérable sur ces questions-là. On n'est toujours pas au niveau parce que de fait, la question du financement se pose, la question de la consommation et des financements.

Il faut surtout qu'on évite, je pense, dans ce débat, de se renvoyer tous là-bas, oui les agriculteurs, oui, etc. Il y a des responsabilités collectives. Il y a des nécessités de faire financer au ce titre aussi tous ceux qui gagnent beaucoup d'argent avec de l'eau, beaucoup d'argent. Je ne vais pas sortir les chiffres des sociétés concessionnaires Veolia, Essor et compagnie.

Je pense qu'effectivement, ce sera fait, je le crois, je pense que nous pouvons arriver à un consensus ici dans cette assemblée, mais porter fort le fait que nous ne sommes pas dupes de ce qu'a annoncé le Président de la République. Merci.

M. FLEURY, président – Merci Jean-Pierre. Alors, sur ce dossier 35, qui appellera de notre part une grande vigilance, j'ai bien compris par la voix de Franck qu'il y aura abstention du groupe communiste écologique et partenaire. Voilà, donc adopté moins les abstentions du groupe communiste.

Dossier adopté (6 abstentions, 32 voix favorables).

**36 – APPROBATION DU CONTRAT TERRITORIAL DES BASSINS
VERSANTS AURON, AIRAIN ET AFFLUENTS (2023-2025)**

Rapporteur : M. Didier BRUGERE

M. FLEURY, président – Dossier 36. Didier ?

M. BRUGERE – Le dossier 36 concerne donc le contrat territorial des bassins versants Auron, Airain et Affluents. Ce contrat eau et milieux aquatiques vise à travailler et améliorer la qualité de l'eau dans les bassins versants correspondants.

SÉANCE DU 3 AVRIL 2023

Le territoire Auron, Airain, Affluents avait déjà fait l'objet d'un contrat territorial entre 2015 et 2018, et n'avait pas permis d'aller au bout de la logique, et donc le syndicat relance l'idée d'un nouveau contrat territorial sur les années 2023-2025, visant donc à continuer à travailler sur la qualité de l'eau sur ce bassin.

Je rappelle que c'est un des bassins qui est en moins bonne qualité sur notre territoire, donc il est important de progresser.

Le montant total proposé par le SIAB3A s'élève à 2 860 500 euros, avec une répartition des financements que vous avez dans le dossier.

Le département du Cher, donc acceptant de prendre en charge d'ici 10,3 % de la dépense, soit un total de 294 400 euros. C'est donc par cette délibération qu'on vous demande d'approuver cette subvention.

A noter que lors d'une prochaine session budgétaire, nous reviendrons pour adapter l'autorisation de programme correspondante, qui n'avait pas été portée au rendez-vous pour les dépenses de la valeur totale du projet à l'époque.

En résumé, on vous propose d'attribuer cette subvention de 294 400 euros au titre de ce contrat territorial du milieu aquatique, d'approuver le contrat correspondant, d'autoriser le Président à signer ce contrat, de me nommer représentant dans un comité de pilotage du contrat en question, et de désigner un chef de service de l'eau ou autre agent pour reprendre son autorité, pour être représentant suppléant au sein du même comité de pilotage.

M. FLEURY, président – Merci Didier. Sur ce dossier 36, pas de voix contre, pas d'abstention ? Dossier adopté.

Adopté à l'unanimité.

37 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AU TITRE DE LA POLITIQUE DE L'ENVIRONNEMENT

Rapporteur : M. Didier BRUGERE

M. FLEURY, président – Dossier 37, subventions.

M. BRUGERE – Sur le dossier 37, je vous demande de noter déjà que je ne vais pas prendre part au vote, puisqu'il y a une subvention pour l'ALEC dont j'ai une responsabilité de management.

Là, il s'agit d'abord d'attribuer des subventions au titre de la politique d'université et d'éducation à l'environnement. Subvention de 5 900 euros à l'association Cher Emploi Animation. 19 400 euros au profit de l'association de la Ligue de l'enseignement du Cher. 16 940 euros au profit de la SPL 1000 Lieux du Berry, pour le programme de valorisation et d'animation sur Goule et Sidiailles.

À ces trois subventions se rajoute, en matière de développement durable, une subvention donc qui nous soutient, au fonctionnement de l'ALEC.

Je rappelle que la mission de l'ALEC, c'est d'aider les particuliers à se pourvoir dans la jungle des mécanismes de financement et des solutions techniques d'amélioration de l'efficacité thermique de leur logement. Donc à ce titre-là, nous proposons une subvention de 60 000 euros à l'ALEC, d'autoriser la mise à disposition des véhicules appartenant au département, d'approuver la convention correspondante qui est donnée en annexe, et d'autoriser le Président à signer cette convention.

M. FLEURY, président – Sur ce dossier 37, Didier ne prend pas part au vote comme Béatrice DAMADE, et comme Christian. Pas d'abstention, pas de voix contre ? Dossier adopté.

Dossier adopté (3 abstentions 35 voix favorables).

**38 – APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT 2023
AVEC LE DEPARTEMENT DE L'ALLIER PORTANT SUR LES ACTIONS
ENVIRONNEMENTALES DE L'ESPACE NATUREL SENSIBLE (ENS) DE
GOULE**

Rapporteur : M. Didier BRUGERE

M. FLEURY, président – Dossier 38.

M. BRUGERE – Le dossier 38 concerne la convention de partenariat pour l'année 2023 avec le département de l'Allier, portant sur les actions environnementales de l'espace naturel sensible de Goule.

Je rappelle que Goule, qui appartient au département du Cher, sur le territoire de l'Allier et que nous développons depuis plusieurs années un partenariat très serré avec nos amis de l'Allier, de façon à ce que Goule soit vraiment un actif partagé et coanimé avec les voisins de l'Allier.

Ce qu'on vous demande, c'est d'approuver la convention jointe à la délibération, et d'autoriser le Président à signer cette convention.

Je vous précise que par cette convention, le département de l'Allier contribue au financement des actions à hauteur de (inaudible 1 :43 :28) maximum sur l'année 2023.

M. FLEURY, président – Merci Didier. Sur cette convention et le département voisin de l'Allier, pas de voix contre, pas d'abstention ? Dossier adopté.

Adopté à l'unanimité.

39 – APPROBATION DU DEPOT DE LA MARQUE « ESCAPADES NATURE » A L'INSTITUT NATIONAL DE LA PROPRIETE INDUSTRIELLE (INPI) DANS LE CADRE DES ESPACES NATURELS SENSIBLES (ENS)

Rapporteur : M. Didier BRUGERE

M. FLEURY, président – Dossier 39, Didier toujours ?

M. BRUGERE – Chers collègues, j'ai le grand plaisir d'attirer votre attention, vous avez sur vos tables, sur le Petit Livre Vert qui doit être votre livre de chevet à tous, en tout cas tous les défenseurs de la biodiversité du département.

Donc, le Petit Livre Vert, c'est la première année que nous réunissons sous un même ouvrage, d'une part la description de nos 24 espaces naturels sensibles, et d'autre part, la somme des 550 animations qui sont proposées à la population tout au long de l'année, pour aller découvrir et faire connaître cette nouvelle biodiversité du Département.

SÉANCE DU 3 AVRIL 2023

Nous avons donc choisi aussi, de façon à bien mettre en valeur cette politique, de lui donner un nom, et plutôt que de parler de l'ENS, on va éviter de trop parler en termes d'acronymes, et on va parler des Escapades Nature du département du Cher.

Par cette délibération, nous vous remercions de bien vouloir nous autoriser à faire un dépôt de marque « Escapades Nature », de façon à ce que devienne vraiment le mot-clef accompagnant nos actions à la biodiversité et la découverte de notre territoire et de notre département.

Je précise qu'un dépôt de marque, donc on confie à une société spécialisée le soin de développer l'organisme, de déposer cette marque, et ça commence par une recherche d'éventuelles antériorités, de voir si effectivement ce terme-là n'est pas déjà déposé ou utilisé. A ce moment-là, on prend les mesures adaptées en fonction de la réalité.

Par cette délibération, nous vous remercions de bien vouloir nous autoriser à poursuivre dans cette voie des « Escapades Nature » du département du Cher.

M. FLEURY, président – Très bien. Merci Didier, et bravo pour la réalisation de ce petit livret qui est vraiment une invitation aux escapades. Sur ce dossier, pas de voix contre ? Pas d'abstention ? Dossier adopté.

Adopté à l'unanimité.

40 – ATTRIBUTION DE SUBVENTION ET APPROBATION DE LA CONVENTION A LA CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT DU CHER AU TITRE DU DEVELOPPEMENT ET DE LA PROMOTION TOURISTIQUE DU CHER

Rapporteur : Mme Béatrice DAMADE

M. FLEURY, président – Dossier 40. Béatrice.

Mme DAMADE – Par le dossier 40, il vous est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement de 24 000 euros à la Chambre des métiers et de l'artisanat du Cher, donc pour la promotion des métiers d'art, d'autoriser le Président à signer la convention.

M. FLEURY, président – Pas de souci pour ce dossier ? Pas de voix contre, pas d'abstention ? Dossier adopté.

Adopté à l'unanimité.

**41 – MODIFICATION DU CONTRAT DU DELEGATION ET ATTRIBUTION
D'UNE SUBVENTION A LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE LES MILLE
LIEUX DU BERRY (SPL)**

Rapporteur : Mme Béatrice DAMADE

M. FLEURY, président – Dossier 41, Béatrice ?

Mme DAMADE – Donc il vous est proposé d'approuver le montant de la compensation financière des obligations de service public versées par le département à la SPL Les 1 000 Lieux du Berry, qui s'élève, comme votée au budget, à 1 800 000 euros pour 2023, d'attribuer à la SPL le solde de la compensation financière pour 900 000 euros, d'attribuer une subvention de 166 000 euros qui correspond à la participation due par la collectivité au financement partiel des hébergements du pôle du Cheval et de l'Âne, d'approuver l'avenant numéro 11 pour le contrat de la SPL, et d'approuver les montants des compensations financières correspondantes évoquées à l'instant.

Evidemment, je ne prends pas part au vote.

M. FLEURY, président – D'accord. Sur ce dossier 41, pas de voix contre, pas d'abstention ? Dossier adopté.

Adopté à l'unanimité (Madame DAMADE ne prend pas part au vote).

**42 – APPROBATION DE LA LOCATION-GERANCE DU POLE
RESTAURATION ET HEBERGEMENTS AUTOUR DE L'ABBAYE DE
NOIRLAC**

Rapporteur : Mme Béatrice DAMADE

M. FLEURY, président – Dossier 42.

Mme DAMADE – Le dossier 42, il est proposé d'approuver la conclusion du contrat de location-gérance pour le pôle restauration et hébergements autour de la ville de NOIRLAC.

Donc, ce contrat de location-gérance a été établi par un acte notarié, avec le candidat classé numéro 1 lors de l'appel pour la gestion du pôle restauration et hébergements, et de prendre les frais de procédure estimés à un montant de 3 millions d'euros, d'autoriser le Président à signer l'avenant.

M. FLEURY, président – Merci, Béatrice. Sur ce dossier qui concerne le pôle restauration et hébergements de NOIRLAC, pas de voix contre, pas d'abstention ? Dossier adopté.

Adopté à l'unanimité.

43 – APPROBATION DE L'AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE (SEM) TERRITOIRES DÉVELOPPEMENT

Rapporteur : M. Patrick BARNIER

M. FLEURY, président – Dossier 43. Patrick ?

M. BARNIER – Bien. Dossier 43. Je vous propose d'approuver l'augmentation du capital de la société d'économie mixte Territoires Développement. Cette SEM dont nous sommes actionnaires est une SEM régionale, une SEM patrimoniale qui a pour objectif donc de porter des projets immobiliers d'entreprise.

Cette SEM Territoires Développement a absorbé la SEM patrimoniale départementale, la SEM PAD. Plusieurs s'en souviennent, en particulier Véronique, elle était Présidente à l'époque.

Suite à ça, nous sommes restés actionnaires. Et donc, c'est pour prendre en compte l'arrivée dans cette SEM de la communauté de communes d'Ecueillé-Valençay, donc qui contribue à l'augmentation du capital numéraire.

SÉANCE DU 3 AVRIL 2023

Effectivement, c'est pour valider cette augmentation de capital, et aussi donner la balle aux représentants des départements à l'Assemblée générale extraordinaire de la SEM.

M. FLEURY, président – Très bien. Sur ce dossier 43, pas de voix contre, pas d'abstention ? Dossier adopté.

Adopté à l'unanimité.

44 – APPROBATION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN CABINET MEDICAL ITINERANT APPARTENANT AU DOMAINE PRIVE DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU CHER (SDIS 18)

Rapporteur : M. Philippe CHARRETTE

M. FLEURY, président – On va passer aux infrastructures et patrimoine avec Philippe.

M. CHARRETTE – Dossier 44. Il vous est proposé d'approuver la convention de mise à disposition d'un cabinet médical itinérant appartenant au SDIS.

Cette mise à disposition se fera dans les créneaux laissés disponibles par le SDIS. Le département confiera la mission de conduire ce véhicule à l'un de ses agents, accompagné d'un médecin, qui réalisera l'ensemble des consultations à son bord.

Cette mise à disposition, d'une durée de deux ans, permet d'atteindre la livraison du véhicule médical mobile dont l'acquisition a été approuvée en CAO le 16 mars dernier.

L'objectif premier du département est de pallier la désertification médicale actuelle, en rapprochant l'offre médicale des patients par l'intermédiaire de la médecine mobile.

M. FLEURY, président – Très bien. Jean-Pierre ?

M. CHARLES – Oui, on va bien sûr approuver et remercier le SDIS aussi de cette collaboration. En même temps, voyez où on en est.

SÉANCE DU 3 AVRIL 2023

On va bientôt appeler Médecins du Monde pour... On va solliciter les ONG pour soigner les habitants du Cher.

Je vous le dis. On ne va pas voter contre. On ne va pas s'abstenir non plus. Mais quelle misère, quelle misère. On va se déplacer... Avant, on faisait ça avec les boulangeries, les épiceries, et là on va déplacer dans les hameaux, tous ceux qui sont connectés en tout cas.

On sait que ça va dépanner, mais quelle misère. C'est tout. On n'a rien d'autre à dire que : « On en est là. » Mais, ce n'est pas la faute du département. On ne met en cause personne.

D'ailleurs, il n'y a même pas de parlementaires aujourd'hui ici, donc...Voilà, quelle misère. Merci.

M. FLEURY, président – Merci, Jean-Pierre. Oui, c'est vrai. Le département doit aller quand même vers les populations qui n'ont plus de médecin, comme je disais tout à l'heure, et c'est vrai que ce n'est pas facile, on est bien tous d'accord. Remerciements au Président du SDIS, aussi aux colonels Bruneau et Andriot, parce que c'est un beau partenariat qui va nous permettre quand même de faire des choses à destination de ceux vraiment qui sont les plus démunis.

Sur ce dossier 44, pas de voix contre, pas d'abstention ? Dossier adopté.

Adopté à l'unanimité.

45 – APPROBATION DE LA CESSION DES PARCELLES SECTIONS BL N°0033 ET BL N°0034 ET DE LA CONVENTION DE PASSAGE AVEC L'ÉTAT ET LA SOCIÉTÉ AUTOROUTES PARIS-RHIN-RHONES (APRR) SUR LA COMMUNE DE LEVET

Rapporteur : M. Didier BRUGERE

M. FLEURY, président – Dossier 45. Didier ?

M. BRUGERE – Merci, Président. Dossier 45. On vous demande d'approuver les cessions de parcelles qui sont des micro-parcelles. C'est une régularisation de la situation foncière au droit de l'échangeur entre l'A71 et la départementale qui passe par Levet, la RD28.

SÉANCE DU 3 AVRIL 2023

Ce sont deux micro-parcelles. C'est une régularisation d'une situation foncière anormale, donc on vous demande d'approuver l'acquisition à titre gracieux de parcelles, de les classer dans le domaine départemental, et d'approuver une convention d'autorisation de passage pour nos agents du département de venir les entretenir, et d'autoriser le Président à signer cette convention et tous les documents relatifs à cette opération foncière.

M. FLEURY, président – Merci beaucoup, Didier. Sur ce dossier 45, pas de voix contre, pas d'abstention ? Dossier adopté.

Adopté à l'unanimité.

46 – APPROBATION DE DEUX PROMESSES D'ÉCHANGES PARCELLAIRES SUR LES COMMUNES DE VASSELAY ET DE FUSSY POUR LA ROCADE NORD-OUEST DE BOURGES

Rapporteur : M. Didier BRUGERE

M. FLEURY, président – Dossier 46, toujours Didier.

M. BRUGERE – La 46, on passe sur l'emprise de la future rocade nord-ouest de BOURGES. Il y a déjà pas mal d'années, l'Assemblée départementale avait autorisé le Président à lancer des procédures d'acquisition, soit par négociation amiable, soit par voie d'expropriation. Là, il s'agit précisément d'autoriser deux échanges parcellaires qui ont été négociés à titre amiable avec leurs propriétaires sur les communes de Fussy et de Vasselay.

Ce sont des surfaces relativement petites, mais ont été traitées par négociation amiable. On vous demande d'autoriser précisément ces opérations-là. Il s'agit d'échanges de parcelles, et d'autoriser le Président à signer les actes correspondants.

M. FLEURY, président – Très bien. Sur ces promesses d'échanges parcellaires, pas de voix contre ? Pas d'abstention ? Je vous en remercie.

Adopté à l'unanimité.

**47 – ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS AU TITRE DES
MANIFESTATIONS D'INTERET DEPARTEMENTAL**

Rapporteur : M. Jacques FLEURY

M. FLEURY, président – Le dossier 47. Il vous est proposé d'attribuer un montant total de 12 600 euros de subventions au titre des manifestations d'intérêt départemental à 9 associations dont vous avez la liste dans le rapport. Pas de voix contre sur ce dossier ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

Adopté à l'unanimité.

**48 – APPROBATION DES MODIFICATIONS CONCERNANT LE
PERSONNEL DEPARTEMENTAL**

Rapporteur : M. Jacques FLEURY

M. FLEURY, président – Le dossier 48 concerne le personnel départemental. Il vous est proposé d'approuver, comme vous l'avez vu, des ajustements au tableau des effectifs, un avenant type à la convention de partenariat avec le SDIS pour la disponibilité des personnels, l'ajustement – comme tous les ans – des mises à disposition en 2023 des agents du département vers d'autres organismes, et des avantages en nature reprenant l'ensemble des véhicules de fonction. Sur ce dossier 48 ? Abstention du groupe socialiste.

Adopté à la majorité (8 abstentions).

**49 – APPROBATION DE L'AVENANT N° 3 A LA CONVENTION DE MISE
A DISPOSITION D'UN DROIT IRREVOCABLE D'USAGE (IRU)
EXCLUSIF DE FIBRES OPTIQUES**

Rapporteur : M. Patrick BARNIER

M. FLEURY, président – Dossier 49, Patrick ?

M. BARNIER – Cela concerne l'approbation d'un avenant numéro 3 à la convention de mise à disposition d'un droit irrévocable d'usage exclusif de fibres optiques.

C'est une convention qu'on avait passée en 2018 avec Axione, pour disposer de fibres optiques pour le département. C'est uniquement un avenant 3, qui a un caractère financier, qui a pour objectif d'intégrer des aspects réglementaires qui manquaient au projet initial concernant la mise à disposition relative à la protection des données à caractère personnel du département en application de la loi. Un truc très, très technique. Ça ne devrait pas poser de problème.

M. FLEURY, président – Non, il n'y aura sûrement pas de problème sur ce dossier. Pas de voix contre ? Pas d'abstention ? Dossier adopté.

Adopté à l'unanimité.

**50 – APPROBATION DE LA PROCEDURE DE RECUEIL ET DE
TRAITEMENT DES SIGNALEMENTS OU ALERTES ETHIQUES AU SEIN
DES SERVICES DU DEPARTEMENT DU CHER AU TITRE DE LA LOI DU 9
DECEMBRE 2016**

Rapporteur : M. Jacques FLEURY

M. FLEURY, président – Dossier 50, aussi très technique, puisqu'il nous est proposé d'approuver la procédure de recueil et de traitement des signalements ou alertes éthiques au sein des services départementaux, au titre de la loi du 9 décembre 2016.

Sur ce dossier, pas de voix contre, pas d'abstention ? Dossier adopté.

Adopté à l'unanimité.

**51 – DESIGNATION D'UN REFERENT DEONTOLOGIE POUR LES
CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX (EN COURS DE REDACTION)**

Rapporteur : M. Jacques FLEURY

M. FLEURY, président – Le dossier 51 vous a été remis sur table. Il concerne la désignation d'un référent déontologue pour les conseillers départementaux.

SÉANCE DU 3 AVRIL 2023

On leur rappelle que tout agent élu a le droit de consulter un référent déontologue, chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des obligations et des principes déontologiques mentionnés aux chapitre 1 à 4 du Code général de la fonction publique.

On a donc désigné par arrêté à la désignation d'un référent déontologue, et ce sera Madame Séverine DUMAND, qui est première conseillère rapporteure publique de la deuxième Chambre Urbanisme Environnement du Tribunal administratif d'ORLEANS, et ceci à compter du 1^{er} juin prochain.

Sur ce dossier 51, pas de souci, pas de voix contre, pas d'abstention ?
Merci.

Adopté à l'unanimité.

52 – DELEGATIONS D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL A SON PRESIDENT

Rapporteur : M. Jacques FLEURY

M. FLEURY, président – Le dossier 52, c'est les délégations d'attributions du Conseil départemental à son Président, comme d'habitude. Ça ne pose pas de problème non plus ? Pas de voix contre ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

Adopté à l'unanimité.

53 – INFORMATION RELATIVE AUX ACTES PRIS DANS LE CADRE DES DELEGATIONS DE 'LASSEMBLEE DEPARTEMENTALE AU PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Rapporteur : M. Jacques FLEURY

M. FLEURY, président – Et puis, le dossier 53, ce sont les informations relatives aux actes pris dans le cadre des délégations de l'Assemblée départementale au Président du Conseil départemental.

Là aussi, je pense qu'il n'y a pas de souci. Il vous est proposé de prendre acte de ce document. Je vous remercie.

Prend acte.

M. FLEURY, président – Ensuite, nous avons deux vœux qui avaient été remis lors d'une commission et lors de la réunion du Président de CRO il y a une semaine, qui étaient arrivés vendredi soir comme convenu.

Le premier vœu à examiner, je vais laisser la parole à Delphine, puisque c'est un vœu qui est présenté par son groupe, le groupe communiste écologique et partenaire, qui concerne bien sûr la réforme des retraites.

Mme PIETU – Je vais laisser la parole à Jean-Pierre.

**VŒU – VŒU PRÉSENTÉ PAR LE GROUPE COMMUNISTE ÉCOLOGIQUE
ET PARTENAIRE SUR LA RÉFORME DES RETRAITES**

Rapporteur : M. Jean-Pierre CHARLES

M. CHARLES – C'est un travail collectif. C'est un vœu qui a son importance, parce que nous pensons qu'il n'y a rien de plus utile que de clarifier l'esprit de nos concitoyens sur, non pas qui est qui, mais qui pense quoi.

Et donc, nous avons proposé ce vœu pour nous enquérir de la composition de notre assemblée, de savoir effectivement si le vœu de recomposition émis par le Président de la République, par la Première ministre, de faire en sorte qu'une nouvelle majorité puisse émerger en France entre... Je ne sais plus comment cela s'appelle, le parti du Président, Renaissance ? Oui, parce que « Marche avant, » c'était en arrière. Et donc, savoir si effectivement un axe pouvait se créer entre lui et son parti, et les Républicains, etc.

Donc on s'est dit que c'est un bon truc de voir à l'Assemblée si vous voulez, si nous avons une majorité LR Macroniste, ou si nous avons un groupe LR avec lequel nous sommes habitués depuis fort longtemps à travailler, une majorité à l'opposition, et c'est important que notre assemblée puisse aussi statuer sur ce qui a été dit, ce qui faisait l'objet d'un consensus dans nos propos sur le délitement démocratique de notre pays, sur la perte d'un certain nombre d'essences et de valeurs, la perte de confiance de nos citoyens dans leurs représentations politiques, dont

SÉANCE DU 3 AVRIL 2023

nous faisons partie à notre modeste niveau, mais qui commence à ruisseler.

Les maires étaient bien vus par 85 % des gens il y a 20 ans. Maintenant, ça fait 50 % qui trouvent que les maires sont inutiles. Nous, conseillers départementaux, je pense que c'est encore plus bas.

On sent bien qu'on peut, en France, se permettre de voter onze ou douze voix, je crois, sans que le Parlement puisse voter cette loi, ne serait-ce que depuis maintenant deux années.

Donc, je vais vous lire ce texte sur lequel chacun a bien sûr à se prononcer en son âme et conscience, et sur lequel effectivement, on a essayé de faire en sorte que ce ne soit pas un vote forcément pour ou contre, que ce soit aussi un vote de principe sur les méthodes.

Vous vous rendez compte, si on avait un 49.3 ici dans cette assemblée, Monsieur le Président, ce serait terrible. Je sais que vous ne l'utiliseriez pas. Vous êtes un démocrate. Mais, nous allons proposer effectivement ce vœu sur la réforme des retraites.

« Le passage en force de la réforme des retraites avec le 49.3 et le vote à 9 voix près de la motion de censure démontre que le Président et son gouvernement n'avaient pas de majorité pour faire passer cette loi.

Une nouvelle fois, la démocratie et le peuple de France ne sont pas respectés. Cette réforme s'inscrit avec une parfaite cohérence, dans le cadre d'une destruction programmée du consensus politique et social élaborée après la guerre, dans le cadre du programme du Conseil national de la Résistance, et vise à substituer au principe de solidarité une conception individualiste, libérale, concurrentielle, des rapports sociaux.

Elle affaiblit considérablement le principe d'une retraite par répartition au bénéfice de systèmes privés accessibles.

Repoussant l'âge du départ de la retraite à 64 ans, et en accélérant la montée à 43 ans de la durée de cotisation pour toucher une pension à taux plein, cette réforme frappera plus fortement celles et ceux qui ont commencé à travailler tôt dans les métiers durs, et particulièrement les femmes qui connaissent les parcours professionnels les plus hachés.

SÉANCE DU 3 AVRIL 2023

Elle allongera la période de précarité de celles et ceux qui, avant d'arriver à la retraite, ne sont plus en emploi et connaissent des périodes de chômage, de RSA, d'invalidité ou encore d'allocation de solidarité spécifique sur ce sujet que nous n'avons pas rajouté, il est évident que cette augmentation de la précarité va toucher directement le Département dans ses propres finances et dans son action sociale.

Alors que notre pays produit aujourd'hui plus de richesse qu'il y a 20 ans, c'est en réalité la question du partage de celle-ci et des ressources qui est posée, alors que les 500 plus grandes fortunes sont passées en 10 ans de 200 à 1 000 milliards d'euros.

Il y a là un gisement de ressources qui permettrait de garantir de façon pérenne l'équilibre de notre système de retraite, de même que l'augmentation des salaires, l'égalité des salaires entre les femmes et les hommes à travail égal, un effort constant pour favoriser le travail des jeunes et des seniors, ou la taxation à 2 %, quelle révolution, à 2 % des dividendes d'actionnaires.

Je rappelle que ce taux, en 1981 et même avant, dépassait les 40 %. La fonction publique territoriale est elle aussi très directement concernée par les problématiques de pénibilité et d'usure professionnelle, avec 75 % des agents en catégorie C.

A titre d'exemple, les adjoints techniques ont une espérance de vie inférieure de l'ordre de 2,5 années par rapport aux agents de catégorie A, selon une étude de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ayant commencé à travailler plus tôt, ce seront pourtant eux les premiers touchés par le report de l'âge de départ à la retraite.

Les collectivités locales subiraient l'impact de ces réformes à plusieurs titres. Les communes sont en première ligne, et le plus souvent bien seules pour amortir, grâce aux efforts de leur service public, les effets de la précarisation de la société et de son atomisation.

Alors que leur dotation chute, et pas seulement au regard de l'inflation, elle serait amenée à accompagner toujours plus les victimes de la réforme comme ce sera le cas du Conseil départemental.

Il ne s'agira pas de verser des larmes de crocodile. C'est encore un codicille. Lorsque nous verrons l'augmentation de nos dépenses sociales,

qu'on aura voté par ailleurs, certains auront voté par ailleurs l'accord pour les 64 ans.

Enfin, et contrairement au secteur privé, des départements seront mis à contribution via l'augmentation annoncée par la Première ministre de leurs cotisations CNRACL à hauteur de 600 millions euros de dépenses supplémentaires annuelles pour les employeurs territoriaux.

C'est pourquoi cette réforme produit dans ses principes même des effets délétères, pour le financement et les capacités du service public départemental.

Dans ce contexte, les élus du département du Cher émettent que le gouvernement retire sa réforme des retraites, qu'il entame une concertation ouverte et sincère, la plus large possible avec les organisations syndicales, avec les groupes parlementaires, dans le but de pérenniser le système de retraite par répartition, en sanctuarisant les conquies sociaux des salariés.

Le gouvernement organise un référendum qui est un droit et aussi un devoir constitutionnel quand il s'agit d'un sujet aussi important que la vie de notre République. »

Je vous remercie, Monsieur le Président et chers collègues.

M. FLEURY, président – Merci Jean-Pierre.

M. LEFELLE – Très rapidement, vu l'introduction que j'ai faite, il n'y a pas beaucoup de suspense sur la manière dont on reçoit ce vœu.

Je pense que l'élément principal sur lequel je voudrais insister, c'est qu'au-delà de ce que l'on peut penser sur le fond de cette réforme, on voit bien qu'elle a été amenée, conduite, « négociée », et finalement adoptée, dans une configuration qui est quand même très contestée, et qui ajoute de l'opposition et de la contestation à un mouvement social qui est déjà très fort.

La logique voudrait qu'on cherche une voie d'apaisement. Quand je dis « on », ce n'est pas le groupe socialiste et divers gauche, mais que le gouvernement cherche une voie d'apaisement, et que c'est un peu ce que la CFDT a dit.

SÉANCE DU 3 AVRIL 2023

Il faut mettre en cause cette réforme, il faut retravailler avec les organisations syndicales. Il faut réfléchir à la manière dont on peut représenter un texte, qui ait une capacité à ne pas provoquer une telle irritation, une telle contestation et telle manifestation.

Je pense que l'enjeu, c'est de faire baisser la pression et de renouer le dialogue. Le passage en force aujourd'hui laissera des marques durables et rien que pour ça, ce vœu devrait être adopté parce que le message que nous devrions envoyer au gouvernement, c'est : « Vous pouvez vouloir réformer les retraites, peut-être que vous avez le mandat, mais néanmoins, sur la méthode, le chemin est complètement faux, et ça met en difficulté tout le monde du haut en bas de la chaîne politique. »

Là-dessus, je pense qu'il est très utile que ce vœu soit adopté et que nous soutiendrons évidemment.

M. FLEURY, président – Très bien. D'autres prises de position ?

M. CHARLES – Richard n'est pas là. Il ne peut pas vous donner l'avis de groupe.

M. FLEURY, président – Je peux le donner en disant... C'est l'avis du groupe que l'on a consulté, bien sûr. On peut regretter effectivement ce passage en force et le débat pitoyable qu'on a pu voir à l'Assemblée nationale.

Je ne vais pas revenir sur les images de cris, d'injures qui ont duré pendant 15 jours avant d'être examinés au Sénat dans une enceinte plus sereine.

Aujourd'hui, on respecte, je respecte notamment tout de même les parlementaires. La mission première d'un parlementaire, c'est de débattre et de voter la loi. Je dirais que dans cette atmosphère, heureusement que le débat n'a pas lieu dans cette enceinte, mais plutôt à Paris.

Je crois que nous sommes à quelques heures d'une semaine un peu décisive. On voit bien les soubresauts, et on voit bien dire pourquoi la Première ministre aujourd'hui va recevoir à la fois des partis politiques

SÉANCE DU 3 AVRIL 2023

qui veulent bien aller à Matignon, et bien sûr l'intersyndicale qui sera entendue.

Je crois honnêtement qu'il serait difficile pour nous, qu'il est difficile aujourd'hui de demander le retrait d'une loi qui est en cours d'examen au Conseil constitutionnel.

Il faut attendre je crois le 14 avril. Je pense que le Conseil constitutionnel ajoutera quelques remarques.

Et puis, je me disais aussi, en écoutant depuis plusieurs jours, on n'a jamais parlé de l'article 7 de cette réforme. Et l'article 7 dit textuellement qu'il y a un bilan de cette réforme de peu de temps, une sorte de clause de revoyure.

Je pense qu'il faut dans un premier temps retrouver le calme, la sérénité, et retrouver le chemin du dialogue. Parce que je pense, sans faire de procès, ce n'est pas mon habitude, le dialogue social, c'est vraiment la faiblesse de notre Président de la République.

Parce que quand on commence à porter une réforme, la première chose, c'est peut-être aussi d'ouvrir la négociation, et ce qui n'a pas été fait, mais c'est facile de dire et faire des commentaires après.

C'est vrai que cette réforme a manqué – je crois qu'on peut tous le constater, de droite ou de gauche – de pédagogie, mais là aussi, il va falloir reprendre le chemin de ce dialogue.

C'est pour cela que le groupe « Avenir pour le Cher » se prononcera contre ce vœu. Voilà.

Mme REBOTTARO – Je ne prends pas part au vote.

M. FLEURY, président – Catherine ne prend pas part au vote.

M. CHARLES – Monsieur le Président, est-ce à dire que si le Conseil constitutionnel acte, nous pourrions revoter cette motion ? Puisque vous l'avez dit, un des arguments que vous utilisez, c'est de dire que : « Oui, comme le Conseil constitutionnel n'a pas voté... » D'ailleurs... Oui, mais ça pourrait justifier une abstention de groupe, Monsieur le Président.

Oui, parce que si on l'utilise dans un sens, excusez-moi, je suis un peu logique, puisque... En fin de compte, vous ne pouvez pas vous prononcer, je comprends bien, parce que le Conseil constitutionnel ne s'est pas prononcé. Donc, ça pourrait entraîner une abstention de votre groupe, et je comprendrai très bien.

M. FLEURY, président – Ça pourrait, mais comme il est écrit aujourd'hui, c'est une voix contre pour l'instant. Très bien. Patrick ?

M. BAGOT – Je m'abstiens aussi pour le vote.

M. CHARLES – Il semble y avoir un mouvement.

Mme REBOTTARO – Je ne prends pas part, de par ma position de déléguée. Ce n'est pas « je m'abstiens », c'est « je ne prends pas part. »

M. FLEURY, président – Patrick ne prends part non plus. Et donc, les groupes communistes, écologiques et partenaires ? Très bien. A l'heure qu'il est, le vœu est rejeté.

Rejeté à la majorité (14 voix favorables, 2 NPPV, 22 voix défavorables).

M. CHARLES – Monsieur le Président, si je peux me permettre, vous appelez au vu de mon intervention à la clarification. Elle est faite, et je vous en remercie.

**VŒU DE SOUTIEN DES MESURES VOLONTARISTES CONTRE LES
DESERTS MEDICAUX**

Rapporteur : M. Jacques FLEURY

M. FLEURY, président – Très bien. Le deuxième vœu est un vœu de soutien des mesures volontaristes contre les déserts médicaux. Ce vœu aussi a fait couler beaucoup d'encre.

C'est vrai que c'était un peu compliqué, parce que j'aurais préféré – je le dis très sincèrement – que les parlementaires soient à l'origine de ce

SÉANCE DU 3 AVRIL 2023

vœu, m'appellent, ou appellent le Président de groupe Avenir pour le Cher, pour nous en parler, parce que cela ne s'est pas fait cette voie-là. Néanmoins, on a beaucoup travaillé ce vœu, le groupe également. Tous les élus ont été consultés, et finalement, on s'aperçoit que ce projet de loi n'a pas été débattu puisqu'il a été balayé une fois de plus par le 49.3, d'où l'émergence d'un groupe de travail de certains députés, dont deux du Cher, Loïc KERVRAN et Nicolas SANSU, et qui ont même entamé presque un tour de France, pour expliquer le vœu qui a été envoyé aussi par l'association des Maires de France, l'association Départementale de Maires, qui a été relayé donc à l'ensemble des élus locaux.

Le vœu était clair puisque finalement, c'est un appel d'élus à élus pour porter en débat, donc à l'Assemblée nationale, d'inscrire à l'ordre du jour, ces mesures volontaristes contre les déserts médicaux.

Là-dessus, le groupe Avenir pour le Cher votera ce vœu. On met aux voix. Marie-Christine ?

Mme BAUDOIN – Monsieur le Président, nous vous avons... Enfin, c'est notre groupe qui vous a en effet sollicité pour porter ce vœu, et on voulait vous remercier que vous le présentiez tous ensemble, qu'on le présente tous ensemble.

En effet, les déserts médicaux, ça nous concerne tous. Vous l'avez dit dans vos propos liminaires.

Je voulais aussi insister. Il y a également une pétition en ligne sur *change.org*. Il est bien que les élus s'en emparent, mais nos concitoyens aussi. Aujourd'hui, il manque simplement 12 000 signatures pour atteindre les 50 000 signatures.

Ce serait la seule pétition qui arriverait à ce niveau de signature très important. C'est bien. On prend un vœu, mais il faut vraiment inciter aussi nos concitoyens à s'investir, à faire connaître.

C'est quand même encore une preuve que la démocratie ne s'exerce pas au sein de l'Assemblée nationale, puisque c'est quand même plus de 200 députés qui ont demandé à ce que cette proposition de loi soit inscrite à l'ordre du jour du Parlement à la Présidente, et qui refusent.

SÉANCE DU 3 AVRIL 2023

Donc, on continue le 49.3. On ne met pas des propositions à l'ordre du jour. Je trouve que c'est vraiment navrant. C'est tout ce que je voulais vous dire.

M. FLEURY, président – Merci beaucoup. On va passer aux voix. Qui est pour ce vœu ? Une belle unanimité pour ce vœu.

Adopté à l'unanimité.

M. FLEURY, président – Je me permettrai aussi de vous faire parvenir la contribution des départements de France sur l'accès aux soins de premier secours.

La commission solidarité, santé et travail du Président Frédéric BIERRY a travaillé avec Monsieur GOUET, mon homologue du Loir-et-Cher, sur tout un travail d'accès aux soins de premier recours.

Ce travail mérite d'être connu. C'est pour cela que je vous l'annexerai au PV de notre session, parce que c'est un travail de réflexion, et qui a été adopté en séance par l'ensemble des départements de France. Vous l'aurez pour information.

Je l'enverrai aussi à nos parlementaires ce travail remarquable.

Je vais laisser la parole à Irène, qui m'a demandé de lui céder la parole en fin de séance pour une annonce personnelle.

Mme FELIX – Monsieur le Président, chers collègues, merci de me donner l'opportunité de m'adresser à vous.

Le 22 mars 1998, il y a presque exactement 25 ans, j'ai été élue conseillère générale. Il y a plusieurs années déjà, j'ai pris la décision que ces 25 ans seraient le terme de mon mandat dans cette assemblée.

D'ici la prochaine session, j'aurais adressé ma démission au Président. La démocratie a besoin de respiration, d'inspiration, d'interpellation et d'audace, que les années accumulées d'une part, et mon actuel mandat de Présidente de l'Agglomération d'autre part, m'empêchent d'exercer pleinement. Je passe le témoin.

SÉANCE DU 3 AVRIL 2023

Alors, permettez-moi quelques mots avant de clore cette page. Mon engagement pour le département remonte en réalité en 1992, date de ma première candidature sur ce qu'était le canton 4 de Bourges.

Une élection alors largement perdue, qui a pourtant été le début d'une relation personnelle très forte avec les électeurs de ces quartiers berruyers.

On dit que les cantons ne représentent rien en ville, mais comme c'est mal connaître ce fabuleux système du scrutin uninominal, binominal maintenant, le scrutin du corps-à-corps avec l'électorat, le plus beau pour qui aime la politique et les électeurs.

J'ai été élue en 1998, en même temps que Jean-Pierre SAULNIER, réélue en 2004, en ayant comme secrétaire fédéral du Parti socialiste rendu la gauche à la victoire.

Réélue en 2011, avec en remplaçant cet homme merveilleux qu'est Gérard FRAGNIER.

Puis, sur un canton qui n'avait pas été redécoupé pour m'être favorable, élue en binôme avec Renaud METTRE en 2015.

En duo, comme dans la vie de couple, les libertés prises fracassent les structurations rigides ou fortifient les constructions souples. Notre duo a su faire preuve de résilience pour se reconstituer et être réélu en 2021 dans une profonde amitié. Je t'embrasse, Renaud.

66 % pour ce dernier scrutin à 4, avec nos généreux et efficaces remplaçants, Céline MADROLLES et Tanguy TROUVÉ.

Merci aux habitants du secteur du Prado, de la rue du Mallet, de la gare, des quartiers Edouard Vaillant, de la Chancellerie, du Moulon et d'Asnières.

Merci aux électeurs aussi, perdus dans les redécoupages qui ont assuré mes premières élections, des habitants de Vauvert et Barbès.

En 1998, nous étions trois femmes à siéger dans ce conseil. Agnès CHEVAUCHE, conseillère générale du canton de Lignièrès, et moi, avons rejoint Marguerite RENAUDAT, élue de 1973 à 1982, et de 1983 à 2001. Jacqueline JACQUET nous a suivi quelques mois plus tard.

SÉANCE DU 3 AVRIL 2023

Agnès et moi étions donc les troisièmes femmes ex aequo à siéger dans cette assemblée, après Madame Liliane LECLERC, maire de NERONDES et Conseillère générale de 1945 à 1961, et Marguerite RENAUDAT.

54 ans après que le droit de vote et d'élection des femmes avait été acquis, nous en étions là, et à peine plus loin, 15 ans plus tard, en 2015. Une femme ne gagnait pas sa place dans de telles instances sans être fortement déterminée et un peu rude.

J'ai été l'un et l'autre, et comprenez que je sois très fière d'avoir participé dans les années 2012-2015, dans les instances nationales de la Fédération nationale des élus socialistes et républicains, à l'émergence de ce scrutin binominal qui assure l'égal représentant des femmes et des hommes dans les départements, tout en gardant ce lien si fort avec les électeurs. Il y a encore à faire, clin d'œil amical à Delphine PIETU, première Présidente d'un groupe politique dans cette assemblée.

De ces 25 ans, j'ai choisi mes trois meilleurs souvenirs. Le premier, c'était le 9 septembre 2015. Ce jour-là, nous concluons dans le Grand Théâtre et les conciles de la Maison de la Culture, les États généraux de l'insertion.

1 618 allocataires du revenu minimum d'insertion – maintenant le revenu de solidarité active – soit 23 % des foyers concernés, avaient contribué aux débats organisés dans les structures partenaires et décentralisés dans les différents cantons.

J'avais repris leurs mots, qui me semblent toujours être d'actualité. « Respectez-nous », nous disaient-ils, « informez-nous, soyez efficaces dans le traitement de nos dossiers, et rapprochez les services de nous, en particulier en milieu rural. »

Réduire l'accès aux droits en réduisant les possibilités de prise de rendez-vous n'était pas notre choix. Nous savions la chasse aux fraudeurs, vieux fantasme populiste, numériquement marginal. Affirmer la citoyenneté de chacun, voir les têtes se relever, les visages sourire, nous apparaissaient plus prometteurs.

Le 9 septembre 2005, nous avons posé les grands axes de la politique que nous avons ensuite conduite, et que, pour une grande part, demeurent.

SÉANCE DU 3 AVRIL 2023

De là, sont nés les partenariats pour l'accès à la culture, les carrefours du lien social pour l'accès à la vie associative, le développement déterminé des emplois aidés dans un rapport de force assumé avec l'Etat, des chantiers d'insertion de Sancoins, de Saint-Florent, le garage associatif de Baugy, l'extension des chantiers de Vierzon puis de Marseille-Bourges, des espaces de réentraînement pour l'emploi en milieu rural, et pour porter cette ambition, une stratégie offensive, alors très critiquée, d'accès au fonds européen.

Le second souvenir se situe le 8 octobre 2011, à l'occasion des portes ouvertes de la Maison des Solidarités de Baugy. Cet événement s'est tenu après plusieurs mois de construction d'un projet social de territoire pour l'est du département.

L'ambition des Maisons de Solidarité, c'était celle du service public social pour tous, proches de tous, accessible à tous, construites avec tous, mobilisant les acteurs de la vie sociale, éducative et familiale.

Ce projet répondait à cette préoccupation qui n'a cessé de me tarauder : comment prévenir, non pas guérir, prévenir, les drames sociaux, ceux de la vieillesse isolée, ceux de la précarité au quotidien, ceux de l'enfance maltraitée surtout.

Rapprocher le service social, l'inscrire dans le quotidien des familles, le banaliser d'une certaine façon, c'était donné plus de chance à la prévention dans toutes les couches sociales. Nous avons ensuite ouvert quatre autres Maisons des Solidarités dans le département.

Le troisième souvenir, c'est une discussion que j'ai eue avec Alain RAFESTHAIN et Patrick LECOMTE, alors respectivement Président et Directeur général des services du département, sans doute à l'automne 2004.

Nous préparions alors le budget du département. Je défendais la nécessaire rénovation des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, pour lesquelles peu avaient été faits dans les années précédentes.

« Combien te faut-il ? », m'avaient-ils demandé, espérant sans doute une réponse entre 1 et 2 millions d'euros, redoutant 3 ou 4. Je m'amuse encore de leur visage quand j'ai annoncé un besoin de 100 millions

SÉANCE DU 3 AVRIL 2023

d'euros. 100 millions d'euros pour apporter une aide significative à la rénovation de tous les établissements en 30 ans, durée de vie maximale avant l'obsolescence des équipements.

J'ai refait le calcul hier. Pour 4 500 lits, il fallait 118 millions d'euros. J'avais dû tenter de préserver leur rythme cardiaque.

Soit 3 millions par an, si on ne prenait pas de retard, plus les premières années pour rattraper le retard pris. Ils n'ont pas répondu, mais en hommes intelligents, on cherchait des solutions.

Celle de la convention région-département partageant la charge a été trouvée, et les 3 millions par an, moyennant quelques batailles, ont en moyenne été débloqués, parfois même dépassés, au moins en début du mandat.

Ces trois bons souvenirs, malheureusement ont eu leur contraire, mais je choisis de ne pas m'y attarder. Je cite encore en vrac les premiers Futurs de l'Écrit à Noirlac, sous la pluie et dans la boue, et cette effervescence jubilatoire dans l'accès partagé à ce patrimoine jusque-là réservé.

L'émergence du projet de Canal de Berry à vélo, ce qui me permet de saluer la mémoire de Pierre CALDI, qui avait eu la volonté de rassembler les portions éparses du canal, permettant à ses successeurs d'en valoriser les linéaires. Pascal MEREAU puis Véronique FENOLL ont fait aboutir ce projet que j'avais initié.

La très belle politique des espaces naturels sensibles. Bravo pour les Escapades. La fierté d'avoir rendu effectif le droit au transport des enfants handicapés. Imaginez que ça ne l'était pas.

L'installation au cœur de Bourges du centre de planification et d'éducation familiale, avec la complicité de deux militants admirables, le Docteur NOTTIN, et Annie PETIT-GIRARD, alors Directrice générale adjointe des services, et l'ouverture d'annexes dans le département.

La fierté d'avoir porté à plus de 90 % la part des enfants de 3 ou 4 ans bénéficiant de bilan de santé à l'école. Les remarquables lieux de réflexion partagée.

La montée en charge de l'allocation personnalisée d'autonomie, et le combat malheureusement jamais atteint, jamais abouti, pour le respect des choix des aînés, et la valorisation des métiers de l'aide.

SÉANCE DU 3 AVRIL 2023

Avec la Caisse d'Allocations Familiales, avec ces jeunes parents prenant leurs premières responsabilités associatives, accompagnés par l'ARPPE en Berry, le développement des villes d'accueil de la petite enfance en milieu rural, une condition du renouvellement des générations dans les communes rurales.

Les impulsions de vie du réseau d'écoute, d'accueil et d'accompagnement des parents. La création de l'Agence de développement du tourisme et des territoires, avec mon ami Pascal MEREAU, une opération de rationalisation budgétaire drastique autant que de valorisation du territoire.

La gratuité des transports scolaires redevenue effective grâce à la gauche régionale, la reconstruction de l'ex IUFM, aujourd'hui l'INSPE, et la rénovation de la salle d'armes au bénéfice de l'enseignement supérieur.

L'inscription en initiative dans la convention région-département d'une aide à l'investissement de la première machine de fabrication additive au CETIM-CERTECH, prévue dans l'excellence technologique et industrielle qui structure encore aujourd'hui le tissu local.

Je veux saluer toutes celles et tous ceux que j'ai côtoyés, avec qui j'ai travaillé, milité, rêvé parfois, mais seules les rêves permettent les grandes réalisations.

Salut aux Présidents RAFESTHAIN et SAULNIER. Merci aux Directeurs généraux des services, Patrick LECOMTE, Francis CLORIS et Joël ALLAIN, au Directeur général adjoint aux affaires sociales, Annie PETIT-GIRARD et Didier AMI, aux Directrices Françoise GILLET et Marylène RAYMOND, Danielle CHASSOT, Isabelle PLATON, Nathalie DENUS, Solange BROCHE, pour beaucoup d'entre elles, devenues des amies.

Aux Directeurs et Directrices des Maisons des Solidarités, et une adresse particulière pour Marie-Claude AUBERTIN, qui quitte aussi la scène en ces jours.

Et bien sûr, une mention très spéciale pour tous les agents du département qui ont apporté leurs précieuses expertises, leur engagement et leur sens du service public, offert des discussions et des débats intenses et passionnants.

SÉANCE DU 3 AVRIL 2023

C'est une chance de les avoir tenus, d'avoir su ensemble enjamber les chaînes hiérarchiques pour qu'ils me bousculent, et pour que je les interpelle.

Ensemble, nous avons fait évoluer vos métiers et notre vision commune des politiques sociales. Et aussi paradoxal que cela puisse être aux yeux de certains d'entre vous, je salue aussi le Président AUTISSIER.

Nous avons eu des échanges très vifs quand je conduisais les politiques sociales, puis lorsqu'il est devenu Président, mais je lui suis reconnaissante de l'attention qu'il a eue à mon égard, et que je n'attendais pas, quand j'ai choisi de tracer mon propre chemin à gauche, en 2019 et 2020.

Deux mots pour conclure. Le premier est une affirmation et un mot : oui, je crois toujours à l'utilité du département, sous réserve qu'il reste une instance de débat politique, pas une administration de gestion.

Débattez, confrontez, discutez, pour que les électeurs puissent choisir. Et je forme le vœu que le département ne fasse pas à nouveau l'objet de tripatouillages institutionnels, et qu'il reste la collectivité de référence pour l'action sociale et éducative.

La fin de la clause de compétence générale pour laquelle j'ai milité était nécessaire pour que le département se recentre sur ce pour quoi il est indispensable à l'équilibre de la nation : réduire les inégalités.

Je rêve pour demain d'un département qui ferait de sa compétence sociale un objet de fierté, et jamais un fardeau, qui veillerait à la montée en compétences et en responsabilité d'un réseau communal et intercommunal, qui ne peut et ne doit pas plus être son vassal et son obligé, mais son partenaire, qui utiliserait son ancrage local pour relever le défi des transformations écologiques.

Le second pour vous redire la grande inquiétude que j'ai pour la ressource en eau dans le Cher, en France et dans le monde. Cette inquiétude est de plus en plus partagée, semble-t-il.

Les réponses avancées par le gouvernement sont utiles, mais encore timides. Pour l'eau comme pour l'énergie, il va falloir de la sobriété, de la sobriété, et de la sobriété.

SÉANCE DU 3 AVRIL 2023

La sobriété, ce ne sera pas seulement l'efficience. Il faudra reconcevoir notre façon de nous développer. Les modèles agricoles devront changer. Ne pas le dire serait préparer des crises douloureuses et des confrontations difficiles.

Les travaux en cours doivent donc mieux associer l'ensemble de la société, pour ne pas laisser les agriculteurs seuls responsables et acteurs des évolutions systémiques qui s'imposeront à vous.

En juin prochain, Céline MADROLLES me remplacera sur ces bancs. Elle apportera sa propre expérience de vie professionnelle, politique et personnelle, qui fortifiera le groupe présidé par Hugo LEFELLE. Elle enrichira les débats.

Cette transition, nous l'avons préparée. Céline a évidemment toute ma confiance. Je souhaite une bonne continuation à chacun et chacune d'entre vous.

Comme Présidente de l'agglomération de Bourges, et rassurez-vous, j'ai encore plein de projets à mener dans ce domaine, j'aurais toujours plaisir à vous rencontrer, et pourquoi pas, à construire avec vous et avec les intercommunalités de vos cantons des projets communs utiles à nos territoires.

J'ai adoré ce mandat, mais maintenant je vous quitte. Bonne route à tous et à toutes, et merci de m'avoir écouté.

(Applaudissements)

M. FLEURY, président – Jean-Pierre ?

M. CHARLES – Oui, Président. Je pense que vous aviez prévu éventuellement que les présidents de groupe, et vous-même peut-être, s'associent à ce qu'il faut bien appeler l'éloge qu'on va faire, de notre amie qui part et qui va continuer sa mission.

Puisqu'il nous revient aussi... Alors, je crois qu'il reste peut-être Véronique qui était du même millésime, peut-être 2006. Tu étais déjà élue, Véronique ? Non ? Non.

SÉANCE DU 3 AVRIL 2023

Je retiendrai pour ma part effectivement d'inscrire l'action directe dans une évolution globale aussi de l'action départementale. De fait, comme à l'époque, le maire de Versailles, je fus un des bénéficiaires de cette véritable, non pas révolution, mais accélération de l'histoire qu'Irène a menée sur ces sujets-là.

Elle ne l'a pas dit, elle a cité des chiffres, et moi, je vais en citer des complémentaires, ce sont sous son impulsion presque 8 EHPAD rénovés ou construits dans ce département, qui en avaient largement besoin, avec effectivement l'impulsion sur les conventions tripartites, effectivement un développement également du partenariat.

Je pense qu'effectivement, le point de vue que nous abordions effectivement, la question des personnes âgées a, sous son impulsion, connu un nouvel élan, même un élan.

L'autre point effectivement est ce qui a été fait sur l'enfance. Un peu comme nous, maires – enfin, je l'étais à l'époque – on est passés d'une vision de l'enfance... Vous savez, limitée au nous, comme on le disait à la campagne, à une véritable politique.

Je ne dis pas qu'il n'y avait rien avant. Vous ne m'entendrez jamais dire ça. En tout cas, il fallait, sur ces questions de l'enfance, également, passer à une vitesse supérieure.

Cela a bien été l'objet du fait que nous avons été élus sous les présidences d'Alain RAFFESTIN et Jean-Pierre SAULNIER, dont je salue également la présence ici.

Effectivement, tout ce travail qui a été fait sur une approche différente de l'enfance, de l'éducatif, etc. nous le devons aussi en grande partie à l'action.

Je remercierai également Irène pour le soutien qu'elle a apporté aux propositions dont nous étions porteurs au groupe communiste à l'époque, notamment la question des transports scolaires, la question sous la Direction de Jean-Pierre PIETU du handicap avec la création de la MDPH, etc.

Je la remercie également du soutien qu'elle a apporté aux propositions qui étaient faites par notre groupe, et qui ont consisté également à faire franchir quelques étapes de notre département, pour le sortir un peu

SÉANCE DU 3 AVRIL 2023

d'une vision que j'appellerai ruraliste, à une vision plus moderne d'alliance entre la ville et la campagne, et ainsi de faire en sorte que notre département prenne une cohésion et une cohérence sociale à l'intérieur des désaccords que nous pouvons avoir.

Donc ce n'est pas un départ en retraite, je sais Irène, puisque tu es Présidente de l'Agglo, c'est ça ? Tu as un petit mandat, là.

Donc je te souhaite, nous te souhaitons au groupe communiste, vraiment tous les succès que tu pourras remporter dans ce mandat, qui est un mandat important, avec effectivement, comme je le disais, la certitude que cet équilibre que tu recherches dans notre territoire départemental, le fait de travailler à la cohésion des territoires pour paraphraser l'Etat dont c'est la direction, puisse se pourvoir avec ce dynamisme, cette rudesse que tu as évoquée toi-même – je ne me permettrai pas de le dire si tu ne l'avais pas évoqué toi-même – je vais plutôt dire cette ténacité, qui font effectivement ta force et surtout effectivement le fait que tu puisses impulser des politiques nouvelles partout où tu pourras militer et agir.

Donc, tous nos vœux du groupe communiste t'accompagnent.

M. FLEURY, président – Merci Jean-Pierre. Est-ce qu'il y a d'autres... ?

M. LEFELLE – Quand j'ai commencé à travailler ici, il y a un certain temps, quand j'ai commencé et que je suis arrivé ici, je ne connaissais rien, et je peux vous assurer que j'ai travaillé avec Irène, et elle n'a pas été rude avec moi. Elle a été juste.

Et s'il y a une chose que – je dirais juste ça – j'ai compris, c'est qu'on peut dire : « Oui, elle est un peu rude », mais au fond, elle aime les gens. Et en politique, il faut aimer les gens.

C'est une leçon que j'ai apprise d'Irène. En politique, il faut aimer les gens et c'est une qualité qu'elle a au fond d'elle, et c'est pour ça que qu'elle est leader de son canton. Ils sont aussi attachés à elle. Et on devrait juste retenir, en politique, il faut aimer les gens, et c'est une qualité qu'elle possède plus que tout le monde.

SÉANCE DU 3 AVRIL 2023

M. FLEURY, président – Très bien. Ce sera peut-être au Président actuel d'avoir les mots de conclusion au nom des collègues.

Je voudrais dire à Irène que je l'ai précédée d'un an dans cette enceinte, puisque je l'ai vu arriver. J'avais été élu suite à une cantonale partielle à l'époque, qui était le canton de Bourges 2, et qu'elle était élue sur le canton voisin, le canton de Bourges 4 en 1998, soit un an après, rejoignant Marguerite. Je m'en rappelle très bien. Et puis, Agnès CHEVAUCHE, et puis vous, Irène, qui êtes arrivée.

Je dirais qu'on se connaît bien, nous, puisqu'on a échangé aussi sur les bancs d'une autre collectivité, de l'autre côté du trottoir, qui est la mairie de Bourges, puisqu'on s'est retrouvés quelques années du temps du mandat de Serge LEPELTIER, et on connaît bien Irène, par sa ténacité et sa connaissance des dossiers.

Une nouvelle page se tourne au sein de notre collectivité. On accueillera donc le mois prochain Céline MADROLLES, avec qui vous allez transmettre le flambeau.

Alors, je vous ai entendu et j'ai apprécié aussi cette reconnaissance que vous avez exprimée pour celles et ceux avec qui vous avez travaillé, non seulement les cadres, mais aussi les agents.

Vous avez été Présidente de diverses instances et vous avez mené un travail qui mérite un grand respect.

En conclusion, je dirais simplement qu'Irène FELIX, c'est une femme engagée. C'est plutôt une femme de combat aussi, puisque l'on a eu des débats un peu raides, mais toujours respectueux, mais comme elle a dans d'autres instances. C'est une femme de caractère, voilà.

Et puis, on vous souhaite de poursuivre les missions à l'agglomération de la meilleure façon, et on se retrouvera bien sûr dans le cadre de nos bilatérales. Merci Irène.

(Applaudissements)

M. FLEURY, président – Voilà, après, les émotions, on dit que ça creuse. On va se retrouver tout à l'heure dans la salle pour le repas.

SÉANCE DU 3 AVRIL 2023

Cette session est clôturée. A tout à l'heure pour le repas. Merci à toutes et tous.

*(L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est levée à 11 heures 40).*

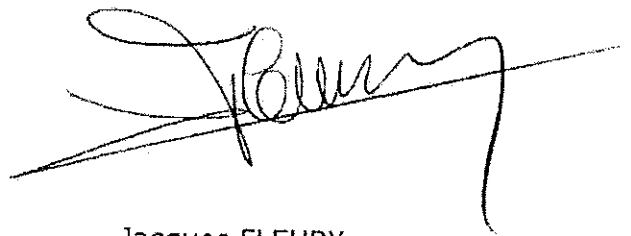


Le secrétaire de séance,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Patrick BARNIER', written over a horizontal line.

Patrick BARNIER

Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Jacques FLEURY', written over a horizontal line.

Jacques FLEURY